

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 13 février 2024

Nombre de présents :	53	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 7 février 2024 <hr/> n° DL13022024-AGF-01
Nombre de droits de votes :	92	
Pour :	92	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (53) : M. AMADORI, Mme BAETCHEL, MM. BERGDOLL, BEYAZ, BLOIS, CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, M. NEUMANN, Mme PLAS, MM. RICHERT, RISS, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, M. STRIFFLER, Mme SUTTER, MM. TOME, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, WOLFF

Excusés (28) : Mme BACH, M. BEHE, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HECKLEN, HOME, IFFRIG, Mme KEMPF, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mme RAPP, M. RICHARD, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS, Mme ZELLER

Absents (12) : M. BERBETT, Mme EL HAJJAJI, M. ENGASSER, Mme GERHART, M. GRIENENBERGER, Mme LOISEL, M. PULEDDA, Mmes RITZ, ROELLINGER, MM. SCHOENIG, STADELMANN, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (14) : Mmes BACH, BONI DA SILVA, M. BROMBACHER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HOME, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RAPP, SORET, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, REISS, Mmes MUGUET et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Facturation inter-budgets 2023

Monsieur le Président expose :

Le Comité d'Administration est appelé à fixer les tarifs applicables aux différents budgets cités ci-après au titre de remboursement de services rendus.

1. Tarif de refacturation :

Ces tarifs concernent :

la mission « Épuration des Eaux Usées » pour :

- le remboursement du coût de l'énergie reçue à la station d'épuration et livrée par l'usine d'incinération (mission « *Traitement des Résidus Urbains* ») ;
- le paiement du coût de l'incinération des boues de la station (mission « *Traitement des Résidus Urbains* »).

Afin de faciliter la facturation, il est proposé aux membres du Comité d'Administration, de définir un tarif actualisable chaque année :

Catégories	Bases de tarifications	
Traitement des boues	Prix de traitement	125,00 € H.T. la tonne
Coût du kilowatt/heure	Prix unitaire de vente calculé en fonction des conditions d'achat	

2. Participation financière des budgets annexes aux dépenses du budget général

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement, dont les charges de personnel du SIVOM remboursées à m2A, sont intégralement imputées au budget général. Ce budget, n'ayant aucune recette propre, est équilibré par les missions du syndicat en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles.

Les clefs de répartition, susceptibles d'être modifiées chaque année en fonction des dépenses inscrites sont, pour l'exercice 2023, appliquées de la manière suivante aux diverses missions ci-après :

Charges de personnel :

- Budget 16/05 – Assainissement
 - au titre de l'épuration des eaux usées : 13,00 %
 - au titre de la gestion des réseaux : 52,00 %
- Budget 16/03 - Traitement des résidus urbains : 15,00 %
- Budget 16/04 - Collecte sélective des déchets : 20,00 %

Autres charges :

- Budget 16/05 – Assainissement
 - au titre de l'épuration des eaux usées : 25,00 %
 - au titre de la gestion des réseaux : 25,00 %
- Budget 16/03 - Traitement des résidus urbains : 25,00 %
- Budget 16/04 - Collecte sélective des déchets : 25,00 %

3. Participation financière du budget Assainissement aux dépenses du budget Traitement des résidus urbains

Le SIVOM a fait le choix au début des années 90 d'un processus d'incinération dit à lit fluidisé. Les déchets broyés, alimentent un four où ils entrent en contact avec du sable porté à haute température. De l'air est injecté et brasse les déchets et le sable afin d'assurer une combustion homogène des ordures.

À l'époque, ce processus a été choisi car l'usine qui allait s'implanter à SAUSHEIM, à côté de la station d'épuration, avait pour vocation d'incinérer les boues d'épuration de celle-ci. Or, les processus classiques à grille de l'époque n'étaient pas adaptés à une co-incinération des ordures ménagères et des boues d'épuration.

Force est de constater que le bilan technico-économique de notre installation fait état d'une usine d'incinération complexe à piloter et entraîne de facto des coûts d'exploitation nettement supérieurs aux usines d'incinération pourvues de fours à grilles.

En effet, il ressort que le surcoût minimal du processus à lit fluidisé est de 10 € H.T. la tonne pour le budget du traitement des résidus urbains.

Or, ce processus a été spécifiquement choisi pour gérer la co-incinération des boues d'épuration avec les déchets classiques de l'usine. De ce fait, il est proposé que le budget assainissement prenne en charge le surcoût induit par l'incinération de ses sous-produits par le biais d'une participation inter-budget d'un montant équivalent au surcoût qui est de 1,53 M€ H.T. compte-tenu des tonnages incinérés en 2022 à l'usine.

INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement telles que le remboursement d'emprunt, l'acquisition de matériel informatique, de mobilier, sont compensées par le remboursement de la TVA (FCTVA) et les amortissements.

Les ambassadeurs du tri sont exclus de la masse salariale du budget Collecte Sélective puisque ces derniers ne sont pas hébergés dans nos bureaux.

Les clefs de répartition seront les mêmes que celles appliquées aux autres charges de la section de fonctionnement.

Le Comité d'Administration, après en avoir débattu :

- approuve l'application à compter du 1^{er} janvier 2023, des dispositions de facturation entre les budgets du SIVOM détaillées dans la présente délibération,
- autorise Monsieur le Président à appliquer ces clefs de répartition et à effectuer les transferts de crédits.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 13 février 2024

Nombre de présents :	53	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 7 février 2024 <hr/> n° DL13022024-AGF-02
Nombre de droits de votes :	92	
Pour :	92	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (53) : M. AMADORI, Mme BAETCHEL, MM. BERGDOLL, BEYAZ, BLOIS, CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, M. NEUMANN, Mme PLAS, MM. RICHERT, RISS, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, M. STRIFFLER, Mme SUTTER, MM. TOME, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, WOLFF

Excusés (28) : Mme BACH, M. BEHE, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HECKLEN, HOME, IFFRIG, Mme KEMPF, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mme RAPP, M. RICHARD, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS, Mme ZELLER

Absents (12) : M. BERBETT, Mme EL HAJJAJI, M. ENGASSER, Mme GERHART, M. GRIENENBERGER, Mme LOISEL, M. PULEDDA, Mmes RITZ, ROELLINGER, MM. SCHOENIG, STADELMANN, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (14) : Mmes BACH, BONI DA SILVA, M. BROMBACHER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HOME, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RAPP, SORET, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, REISS, Mmes MUGUET et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 2 de l'ordre du jour
Décisions modificatives du budget 2023

Monsieur le Président expose :

Ces décisions modificatives concernent les réajustements des montants prévus initialement aux budgets 2023 :

16/03 : Budget Principal – M57 TTC : décision modificative n° 1

Fonctionnement - Dépense			
Chap. 67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 70 000 €
Chap. 65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	70 000 €
		TOTAL	0 €

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- adopte les modifications budgétaires proposées.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 13 février 2024

Nombre de présents :	53	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 7 février 2024
Nombre de droits de votes :	92	
Pour :	92	
Contre :	0	
Abstention :	0	

		n° DL13022024-AGF-03

Présents (53) : M. AMADORI, Mme BAETCHEL, MM. BERGDOLL, BEYAZ, BLOIS, CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, M. NEUMANN, Mme PLAS, MM. RICHERT, RISS, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, M. STRIFFLER, Mme SUTTER, MM. TOME, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, WOLFF

Excusés (28) : Mme BACH, M. BEHE, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HECKLEN, HOME, IFFRIG, Mme KEMPF, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mme RAPP, M. RICHARD, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS, Mme ZELLER

Absents (12) : M. BERBETT, Mme EL HAJJAJI, M. ENGASSER, Mme GERHART, M. GRIENENBERGER, Mme LOISEL, M. PULEDDA, Mmes RITZ, ROELLINGER, MM. SCHOENIG, STADELMANN, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (14) : Mmes BACH, BONI DA SILVA, M. BROMBACHER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HOME, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RAPP, SORET, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, REISS, Mmes MUGUET et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 3 de l'ordre du jour
Approbation du Budget Primitif 2024

Monsieur le Président expose,

Le présent projet est arrêté à :

▪ en fonctionnement	en dépenses et en recettes	69 623 000 €
▪ en investissement	en dépenses et en recettes	27 331 000 €
Total budgets 2024		96 954 000 €

Le budget du syndicat est composé d'un budget principal et de 3 budgets relatifs à chacune des missions qui incombent à notre Syndicat.

1 - BUDGET GÉNÉRAL (M57 TTC) – 16/00

En ce qui concerne le budget principal, il comprend toutes les dépenses et recettes relatives au bon fonctionnement du Syndicat.

Section de fonctionnement

DEPENSES 2024	3 070 000 €
RECETTES 2024	3 070 000 €

Les dépenses inscrites permettront de couvrir pour l'essentiel :

- le remboursement de salaires et charges	1 764 020 €
- le remboursement de charges d'assistance à m2A	480 000 €
- toutes les charges relatives aux locaux administratifs dont le syndicat est propriétaire (énergie, fournitures administratives, charges de copropriété, assurances, entretiens des locaux ...)	524 330 €
- les indemnités des élus et charges	210 050 €
- les amortissements	91 600 €

Les dépenses de fonctionnement sont couvertes par :

- le remboursement des budgets des différentes missions	3 063 000 €
- les charges d'administration remboursées par le syndicat locataire qu'est le SIFAM	7 000 €

Section d'investissement

DEPENSES 2024	415 000 €
RECETTES 2024	415 000 €

Les dépenses d'investissement 2024 concernent :

- travaux sur nouvelle acquisition foncière au 1er étage	250 000 €
- autres installations générales et agencements	105 000 €
- l'acquisition de matériel de bureau et informatique et de logiciels	20 000 €
- l'acquisition de nouveaux véhicules	30 000 €
- logiciels	10 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024A

Ces dépenses sont couvertes par :

- la participation financière des budgets annexes pour le financement de l'aménagement des nouveaux locaux	250 000 €
- la dotation aux amortissements	91 600 €
- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.)	73 400 €

2 - BUDGET TRAITEMENT DES RÉSIDUS URBAINS (M57 HT) – 16/03

Section de fonctionnement

DEPENSES 2024	26 748 000 €
RECETTES 2024	26 748 000 €

Les principales dépenses de fonctionnement concernent pour l'essentiel :

- les charges d'exploitation de l'usine d'incinération et du Centre de Tri ainsi que les filières de traitement extérieures (déchets verts, gravats, bois) et consommation électrique	23 855 000 €
- la taxe sur les déchets ménagers incinérés à l'usine	230 000 €
- l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt (10ème échéance sur 12 ans)	841 700 €
- l'amortissement	830 300 €
- les intérêts d'emprunts	240 000 €
- le remboursement du budget général	590 000 €
- remboursement frais Eselacker	60 000 €
- les charges diverses	101 000 €

Les recettes proviennent essentiellement :

- des participations intercommunales	9 526 300 €
- de la participation du budget assainissement	1 500 000 €
- de la redevance pour le traitement des déchets	4 904 862 €
- de la revente d'énergie	4 678 863 €
- des redevances déchets industriels	3 638 275 €
- de l'incinération des boues de la station d'épuration de Sausheim	1 920 000 €
- de l'étalement du fonds de soutien	487 700 €
- de la reprise de subventions et provisions	92 000 €

Section d'investissement

DEPENSES 2024	2 530 000 €
RECETTES 2024	2 530 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

Sont prévues cette année les dépenses suivantes :

- le remboursement d'emprunts	2 050 000 €
- la mise en conformité de l'usine	350 500 €
- la reprise de subventions et provisions	92 000 €
- la participation financière à l'aménagement des nouveaux locaux	37 500 €

Ces dépenses sont financées de la manière suivante :

- en emprunt	845 000 €
- l'opération d'ordre (étalement Indemnité de remboursement anticipé)	841 700 €
- les amortissements et provisions	843 300 €

3 - BUDGET COLLECTE SÉLECTIVE DE DÉCHETS (M57 HT) – 16/04

Section de fonctionnement

DEPENSES 2024	12 160 000 €
RECETTES 2024	12 160 000 €

Les dépenses de fonctionnement correspondent pour l'essentiel :

- aux règlements des prestataires de service pour l'exploitation des déchetteries et des différents réseaux de collecte du verre, du papier et des bouteilles plastique sur la voie publique	7 750 000 €
- aux remboursements d'autres organismes au titre des transports et vidanges	1 700 000 €
- aux charges de personnel (remboursement budget général, ambassadeurs du tri et gardiens de déchetteries)	1 045 000 €
- à la dotation aux amortissements et provisions	585 000 €
- aux diverses charges à caractère général	465 000 €
- aux charges du budget général	325 000 €
- aux achats de sacs jaunes, de sacs biodéchets et actions PLP	170 000 €
- aux entretiens et réparations des conteneurs et déchetteries	70 000 €
- au remboursement des intérêts de l'emprunt	50 000 €

Les recettes proviennent principalement :

- de la participation des intercommunalités	7 021 250 €
- de la participation des Eco organismes	3 500 000 €
- de la vente de marchandises	1 600 000 €
- de la reprise de subventions	21 000 €
- de divers produits	17 750 €

Section d'investissement

DEPENSES 2024	2 030 000 €
RECETTES 2024	2 030 000 €

Des dépenses prévues concernent :

- la poursuite de la conteneurisation	700 000 €
- les travaux dans la déchetterie du Hasenrein	600 000 €
- la mise en place des contrôles d'accès	150 000 €
- l'aménagement de déchetteries	154 000 €
- le remboursement de l'emprunt	235 000 €
- le renouvellement de conteneurs aériens et l'installation de conteneurs enterrés	50 000 €
- la participation financière en investissement du budget général	50 000 €
- l'achat de conteneurs pour autres collectivités	70 000 €
- la reprise de subventions	21 000 €

Les recettes proviennent :

- de la dotation prévisionnelle d'emprunt	1 375 000 €
- des amortissements et provisions	585 000 €
- de remboursement de conteneurs par les communes	70 000 €

4. BUDGET ASSAINISSEMENT (M49TTC) – 16/05

Section d'exploitation

DEPENSES 2024	27 645 000 €
RECETTES 2024	27 645 000 €

Les dépenses d'exploitation correspondent pour l'essentiel :

	TOTAL
- aux charges à caractère général	16 874 000 €
- exploitation des stations d'épuration	6 500 000 €
- aux prestations d'entretien reseaux et postes de relevage	4 950 000 €
- traitement des boues	1 920 000 €
- consommations électriques	2 000 000 €
- redevance occupation du domaine public	
- divers besoins liés à l'exploitation	1 504 000 €
- à l'amortissement	4 630 000 €
- au remboursement du budget général (salaires/charges)	1 800 000 €
- à la participation au budget Traitement des Résidus Urbain	1 500 000 €
- au virement à la section d'investissement	1 638 500 €
- aux intérêts des emprunts	680 000 €
- aux charges diverses	360 000 €
- à la participation financière au nouvel achat immobilier	162 500 €

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

Ces dépenses sont financées de la manière suivante :

	TOTAL
- la redevance d'assainissement collectif	21 640 000 €
- les primes d'épuration Agence de l'Eau	450 000 €
- la redevance d'occupation des domaines publics	
- la vente de biogaz	1 800 000 €
- les autres redevances et droits	2 935 000 €
- industriels conventionnés	1 000 000 €
- matières de vidanges	130 000 €
- PFAC	350 000 €
- Subventions et contribution	350 000 €
- Facturation de travaux	750 000 €
- constat assainissement	150 000 €
- divers	205 000 €
- la reprise de subventions	820 000 €

Section d'investissement

DEPENSES 2024	22 356 000 €
RECETTES 2024	22 356 000 €

Les principales dépenses d'investissement se répartissent de la manière suivante :

	TOTAL
- le remboursement des emprunts	2 321 000
- les travaux	19 015 000
- STEP de Feldkirch	5 000 000
- travaux et génie civil dans les stations	935 600
- gestion dynamique des réseaux	4 830 000
- travaux réaménagement des réseaux	8 249 400
- la reprise de subventions	820 000

Ces travaux sont financés de la manière suivante :

	TOTAL
- les amortissements et les provisions	4 630 000
- les subventions et dotations	3 036 635
- la prévision d'emprunts	11 690 865
- la récupération de TVA	1 160 000
- le virement de la section de Fonctionnement	1 638 500

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

A ces opérations s'ajoutent, en dépenses et en recettes d'investissement, 200 000 € d'écritures d'ordre concernant la récupération de TVA.

Le Comité d'Administration, après en avoir débattu :

- approuve, par nature et par chapitre, le Budget Primitif 2024, arrêté à :

▪ en fonctionnement	en dépenses et en recettes	69 623 000 €
▪ en investissement	en dépenses et en recettes	27 331 000 €
Total budgets 2024		96 954 000 €

- autorise le Président à effectuer les transferts budgétaires qui peuvent s'avérer nécessaires.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com



BUDGET PRIMITIF

2024

Budget général

Traitement des déchets

Collecte sélective

Assainissement

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

A) BUDGET PRINCIPAL

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT : SIVOM MULHOUSE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24680025400046

POSTE COMPTABLE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : SIVOM BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	41
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	44
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	45
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	46

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	415 000,00	415 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		415 000,00	415 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 070 000,00	3 070 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 070 000,00	3 070 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		3 485 000,00	3 485 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	25 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	405 000,00	0,00	404 000,00	404 000,00	404 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		430 000,00	0,00	414 000,00	414 000,00	414 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		431 000,00	0,00	415 000,00	415 000,00	415 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	431 000,00	0,00	415 000,00	415 000,00	415 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	415 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	300 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		300 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	32 200,00	0,00	73 400,00	73 400,00	73 400,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		32 200,00	0,00	73 400,00	73 400,00	73 400,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		332 200,00	0,00	323 400,00	323 400,00	323 400,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	12 300,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	86 500,00		91 600,00	91 600,00	91 600,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		98 800,00		91 600,00	91 600,00	91 600,00

TOTAL	431 000,00	0,00	415 000,00	415 000,00	415 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	415 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	91 600,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	898 810,00	0,00	1 004 330,00	1 004 330,00	1 004 330,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 713 740,00	0,00	1 764 020,00	1 764 020,00	1 764 020,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	208 650,00	0,00	210 050,00	210 050,00	210 050,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 821 200,00	0,00	2 978 400,00	2 978 400,00	2 978 400,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 821 200,00	0,00	2 978 400,00	2 978 400,00	2 978 400,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	12 300,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	86 500,00		91 600,00	91 600,00	91 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		98 800,00		91 600,00	91 600,00	91 600,00

TOTAL	2 920 000,00	0,00	3 070 000,00	3 070 000,00	3 070 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 070 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 913 000,00	0,00	3 063 000,00	3 063 000,00	3 063 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 920 000,00	0,00	3 070 000,00	3 070 000,00	3 070 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 920 000,00	0,00	3 070 000,00	3 070 000,00	3 070 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 920 000,00	0,00	3 070 000,00	3 070 000,00	3 070 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 070 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	91 600,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	404 000,00	0,00	404 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 000,00	0,00	1 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		415 000,00	0,00	415 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	415 000,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 004 330,00		1 004 330,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 764 020,00		1 764 020,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	210 050,00	0,00	210 050,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	91 600,00	91 600,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 978 400,00	91 600,00	3 070 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 070 000,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 024 0213-DL13 022 024R

SIVOM MULHOUSE - SIVOM BUDGET PRINCIPAL - BP 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	73 400,00	0,00	73 400,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	250 000,00	0,00	250 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		91 600,00	91 600,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		323 400,00	91 600,00	415 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	415 000,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 063 000,00		3 063 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	7 000,00	0,00	7 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 070 000,00	0,00	3 070 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		431 000,00	0,00	0,00	415 000,00	415 000,00	0,00	415 000,00	415 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	405 000,00	0,00	0,00	404 000,00	404 000,00	0,00	404 000,00	404 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		430 000,00	0,00	0,00	414 000,00	414 000,00	0,00	414 000,00	414 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		431 000,00	0,00	0,00	415 000,00	415 000,00	0,00	415 000,00	415 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	415 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		431 000,00	0,00	415 000,00	415 000,00	415 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	300 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		300 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	32 200,00	0,00	73 400,00	73 400,00	73 400,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		32 200,00	0,00	73 400,00	73 400,00	73 400,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		332 200,00	0,00	323 400,00	323 400,00	323 400,00
021	Virement de la section de fonctionnement	12 300,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	86 500,00		91 600,00	91 600,00	91 600,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		98 800,00		91 600,00	91 600,00	91 600,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	415 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

SIVOM MULHOUSE - SIVOM BUDGET PRINCIPAL - BP 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		431 000,00	0,00	0,00	415 000,00	415 000,00	0,00	415 000,00	415 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	25 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	405 000,00	0,00	0,00	404 000,00	404 000,00	0,00	404 000,00	404 000,00
21318	Autres bâtiments publics	300 000,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
21351	Bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	20 000,00	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00
21828	Autres matériels de transport	50 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21838	Autre matériel informatique	20 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		430 000,00	0,00	0,00	414 000,00	414 000,00	0,00	414 000,00	414 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-20240213-DL13022024R

SIVOM MULHOUSE - SIVOM BUDGET PRINCIPAL - BP 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		431 000,00	0,00	0,00	415 000,00	415 000,00	0,00	415 000,00	415 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		431 000,00	0,00	415 000,00	415 000,00	415 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	300 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	300 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		300 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	32 200,00	0,00	73 400,00	73 400,00	73 400,00
10222	FCTVA	32 200,00	0,00	73 400,00	73 400,00	73 400,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		32 200,00	0,00	73 400,00	73 400,00	73 400,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		332 200,00	0,00	323 400,00	323 400,00	323 400,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	12 300,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	86 500,00		91 600,00	91 600,00	91 600,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	35 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	1 000,00		500,00	500,00	500,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	9 000,00		27 000,00	27 000,00	27 000,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	11 000,00		7 100,00	7 100,00	7 100,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	1 000,00		500,00	500,00	500,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	0,00		4 700,00	4 700,00	4 700,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	6 000,00		13 430,00	13 430,00	13 430,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	20 000,00		15 270,00	15 270,00	15 270,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	3 500,00		3 600,00	3 600,00	3 600,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	0,00		5 500,00	5 500,00	5 500,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		98 800,00		91 600,00	91 600,00	91 600,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2024 0213-DL13 022 024R

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 920 000,00	0,00	0,00	3 070 000,00	3 070 000,00	0,00	3 070 000,00	3 070 000,00
011	Charges à caractère général (3)	898 810,00	0,00	0,00	1 004 330,00	1 004 330,00	0,00	1 004 330,00	1 004 330,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 713 740,00	0,00		1 764 020,00	1 764 020,00		1 764 020,00	1 764 020,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	208 650,00	0,00	0,00	210 050,00	210 050,00	0,00	210 050,00	210 050,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 821 200,00	0,00	0,00	2 978 400,00	2 978 400,00	0,00	2 978 400,00	2 978 400,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 821 200,00	0,00	0,00	2 978 400,00	2 978 400,00	0,00	2 978 400,00	2 978 400,00
023	Virement à la section d'investissement	12 300,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	86 500,00			91 600,00	91 600,00		91 600,00	91 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		98 800,00			91 600,00	91 600,00		91 600,00	91 600,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 070 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

SIVOM MULHOUSE - SIVOM BUDGET PRINCIPAL - BP 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 920 000,00	0,00	3 070 000,00	3 070 000,00	3 070 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 913 000,00	0,00	3 063 000,00	3 063 000,00	3 063 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Total des recettes de gestion des services		2 920 000,00	0,00	3 070 000,00	3 070 000,00	3 070 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 920 000,00	0,00	3 070 000,00	3 070 000,00	3 070 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	3 070 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 920 000,00	0,00	0,00	3 070 000,00	3 070 000,00	0,00	3 070 000,00	3 070 000,00
011	Charges à caractère général (4)	898 810,00	0,00	0,00	1 004 330,00	1 004 330,00	0,00	1 004 330,00	1 004 330,00
60612	Energie - Electricité	40 000,00	0,00		43 830,00	43 830,00	0,00	43 830,00	43 830,00
60622	Carburants	20 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6068	Autres matières et fournitures	7 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
611	Contrats de prestations de services	30 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61358	Autres	15 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	45 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	15 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	40 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6168	Autres primes d'assurance	12 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
617	Etudes et recherches	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6182	Documentation générale et technique	12 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	12 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	5 000,00	0,00		18 500,00	18 500,00	0,00	18 500,00	18 500,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6238	Divers	310,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6248	Divers	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	7 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

SIVOM MULHOUSE - SIVOM BUDGET PRINCIPAL - BP 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6282	Frais de gardiennage	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 000,00	0,00		43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	460 000,00	0,00		480 000,00	480 000,00	0,00	480 000,00	480 000,00
63512	Taxes foncières	20 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 713 740,00	0,00		1 764 020,00	1 764 020,00		1 764 020,00	1 764 020,00
6218	Autre personnel extérieur	1 700 000,00	0,00		1 750 000,00	1 750 000,00		1 750 000,00	1 750 000,00
64131	Rémunérations	7 200,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6471	Presta. versées pour le compte du FNAL	40,00	0,00		20,00	20,00		20,00	20,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	208 650,00	0,00	0,00	210 050,00	210 050,00	0,00	210 050,00	210 050,00
65311	Indemnités de fonction	170 000,00	0,00		170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	30 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65888	Autres	2 050,00	0,00		10 050,00	10 050,00	0,00	10 050,00	10 050,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 821 200,00	0,00	0,00	2 978 400,00	2 978 400,00	0,00	2 978 400,00	2 978 400,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 821 200,00	0,00	0,00	2 978 400,00	2 978 400,00	0,00	2 978 400,00	2 978 400,00
023	Virement à la section d'investissement	12 300,00			0,00	0,00		0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

SIVOM MULHOUSE - SIVOM BUDGET PRINCIPAL - BP 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	86 500,00			91 600,00	91 600,00		91 600,00	91 600,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	86 500,00			91 600,00	91 600,00		91 600,00	91 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		98 800,00			91 600,00	91 600,00		91 600,00	91 600,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 920 000,00	0,00	3 070 000,00	3 070 000,00	3 070 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 913 000,00	0,00	3 063 000,00	3 063 000,00	3 063 000,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	2 913 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	0,00	0,00	3 063 000,00	3 063 000,00	3 063 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
75888	Autres	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Total des recettes de gestion des services		2 920 000,00	0,00	3 070 000,00	3 070 000,00	3 070 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 920 000,00	0,00	3 070 000,00	3 070 000,00	3 070 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		09/12/2011
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	11/12/2018
L	Frais de recherches et de développement	5	11/12/2018
L	frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	11/12/2018
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques,...	2	11/12/2018
L	Plantations	20	11/12/2018
L	Aménagements de terrains	30	11/12/2018
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	11/12/2018
L	Bâtiments légers, abris	15	11/12/2018
L	Installation de voirie	30	11/12/2018
L	Véhicule	10	11/12/2018
L	Matériel de bureau et informatique	5	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11,00	4,00	15,00	12,00	2,00	14,00
Adjoint administratif	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	2,00	2,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif ppal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	2,00	1,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Rédacteur	B	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		19,00	0,00	19,00	8,00	11,00	19,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien Principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 2ème classe	B	8,00	0,00	8,00	1,00	7,00	8,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2024 0213-DL13 022 024R

SIVOM MULHOUSE - SIVOM BUDGET PRINCIPAL - BP 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		32,00	4,00	36,00	22,00	13,00	35,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	165 000,00	165 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	165 000,00	165 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

B) BUDGET ANNEXE

« TRAITEMENT DES

RESIDUS URBAINS »

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT : SIVOM MULHOUSE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24680025400103

POSTE COMPTABLE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : SIVOM TRU (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	7
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	9

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	10
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	45
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	46
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	47
B3.1 - Etat des provisions constituées	48
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	50
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	51
B7.9 - Autres engagements reçus	52
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	53
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	54
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	55

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

28041582
2804412
28121

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 530 000,00	2 530 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 530 000,00	2 530 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	26 748 000,00	26 748 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		26 748 000,00	26 748 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		29 278 000,00	29 278 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	39 000,00	0,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	800 800,00	0,00	350 500,00	350 500,00	350 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	6 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		7 339 800,00	0,00	388 000,00	388 000,00	388 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00	2 050 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 500 000,00	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00	2 050 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 839 800,00	0,00	2 438 000,00	2 438 000,00	2 438 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	87 200,00		92 000,00	92 000,00	92 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		87 200,00		92 000,00	92 000,00	92 000,00

TOTAL	9 927 000,00	0,00	2 530 000,00	2 530 000,00	2 530 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 530 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	6 487 200,00	0,00	845 000,00	845 000,00	845 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 267 200,00	0,00	845 000,00	845 000,00	845 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 267 200,00	0,00	845 000,00	845 000,00	845 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 659 800,00		1 685 000,00	1 685 000,00	1 685 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 659 800,00		1 685 000,00	1 685 000,00	1 685 000,00

TOTAL	9 927 000,00	0,00	2 530 000,00	2 530 000,00	2 530 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 530 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 593 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	24 008 450,00	0,00	24 548 000,00	24 548 000,00	24 548 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	240 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	170 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		24 418 450,00	0,00	24 823 000,00	24 823 000,00	24 823 000,00
66	Charges financières	436 750,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 855 200,00	0,00	25 063 000,00	25 063 000,00	25 063 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 659 800,00		1 685 000,00	1 685 000,00	1 685 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 659 800,00		1 685 000,00	1 685 000,00	1 685 000,00

TOTAL	26 515 000,00	0,00	26 748 000,00	26 748 000,00	26 748 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 748 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	14 841 288,00	0,00	15 142 000,00	15 142 000,00	15 142 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	10 678 712,00	0,00	11 026 300,00	11 026 300,00	11 026 300,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		25 940 000,00	0,00	26 168 300,00	26 168 300,00	26 168 300,00
76	Produits financiers	487 800,00	0,00	487 700,00	487 700,00	487 700,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		26 427 800,00	0,00	26 656 000,00	26 656 000,00	26 656 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	87 200,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		87 200,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00

TOTAL	26 515 000,00	0,00	26 748 000,00	26 748 000,00	26 748 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 748 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 593 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	90 000,00	90 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 050 000,00	0,00	2 050 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	37 500,00	0,00	37 500,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	350 500,00	0,00	350 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		2 000,00	2 000,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 438 000,00	92 000,00	2 530 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 530 000,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	24 548 000,00		24 548 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	265 000,00		265 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	10 000,00	0,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	240 000,00	0,00	240 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	1 685 000,00	1 685 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		25 063 000,00	1 685 000,00	26 748 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 748 000,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		8 000,00	8 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	845 000,00	0,00	845 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		830 300,00	830 300,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		841 700,00	841 700,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		5 000,00	5 000,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		845 000,00	1 685 000,00	2 530 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 530 000,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	15 142 000,00		15 142 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	11 026 300,00		11 026 300,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	487 700,00	0,00	487 700,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	90 000,00	90 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	2 000,00	2 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		26 656 000,00	92 000,00	26 748 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 748 000,00
--	----------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 927 000,00	0,00	0,00	2 530 000,00	2 530 000,00	0,00	2 530 000,00	2 530 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	39 000,00	0,00	0,00	37 500,00	37 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00
21	Immobilisations corporelles	800 800,00	0,00	0,00	350 500,00	350 500,00	0,00	350 500,00	350 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		7 339 800,00	0,00	0,00	388 000,00	388 000,00	0,00	388 000,00	388 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 500 000,00	0,00		2 050 000,00	2 050 000,00		2 050 000,00	2 050 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		2 500 000,00	0,00	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		9 839 800,00	0,00	0,00	2 438 000,00	2 438 000,00	0,00	2 438 000,00	2 438 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	87 200,00			92 000,00	92 000,00		92 000,00	92 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		87 200,00			92 000,00	92 000,00		92 000,00	92 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	2 530 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		9 927 000,00	0,00	2 530 000,00	2 530 000,00	2 530 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	6 487 200,00	0,00	845 000,00	845 000,00	845 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 267 200,00	0,00	845 000,00	845 000,00	845 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		8 267 200,00	0,00	845 000,00	845 000,00	845 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 659 800,00		1 685 000,00	1 685 000,00	1 685 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 659 800,00		1 685 000,00	1 685 000,00	1 685 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	2 530 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		9 927 000,00	0,00	0,00	2 530 000,00	2 530 000,00	0,00	2 530 000,00	2 530 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	39 000,00	0,00	0,00	37 500,00	37 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	39 000,00	0,00	0,00	37 500,00	37 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00
21	Immobilisations corporelles	800 800,00	0,00	0,00	350 500,00	350 500,00	0,00	350 500,00	350 500,00
21351	Bâtiments publics	800 800,00	0,00	0,00	350 500,00	350 500,00	0,00	350 500,00	350 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	6 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		7 339 800,00	0,00	0,00	388 000,00	388 000,00	0,00	388 000,00	388 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 500 000,00	0,00	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00
1641	Emprunts en euros	2 500 000,00	0,00	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 500 000,00	0,00	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		9 839 800,00	0,00	0,00	2 438 000,00	2 438 000,00	0,00	2 438 000,00	2 438 000,00

SIVOM MULHOUSE - SIVOM TRU - BP 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	87 200,00			92 000,00	92 000,00		92 000,00	92 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	87 200,00			92 000,00	92 000,00		92 000,00	92 000,00
13913	Subv. transf. Départements	49 700,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	35 500,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		87 200,00			92 000,00	92 000,00		92 000,00	92 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		9 927 000,00	0,00	2 530 000,00	2 530 000,00	2 530 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	1 780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	6 487 200,00	0,00	845 000,00	845 000,00	845 000,00
1641	Emprunts en euros	6 487 200,00	0,00	845 000,00	845 000,00	845 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 267 200,00	0,00	845 000,00	845 000,00	845 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		8 267 200,00	0,00	845 000,00	845 000,00	845 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 659 800,00		1 685 000,00	1 685 000,00	1 685 000,00
1582	Autres provisions pour charges	8 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	2 200,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	2 700,00		2 700,00	2 700,00	2 700,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	200,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
281351	Bâtiments publics	800 000,00		823 100,00	823 100,00	823 100,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	841 700,00		841 700,00	841 700,00	841 700,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 659 800,00		1 685 000,00	1 685 000,00	1 685 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		26 515 000,00	0,00	0,00	26 748 000,00	26 748 000,00	0,00	26 748 000,00	26 748 000,00
011	Charges à caractère général (3)	24 008 450,00	0,00	0,00	24 548 000,00	24 548 000,00	0,00	24 548 000,00	24 548 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	240 000,00	0,00		265 000,00	265 000,00		265 000,00	265 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	170 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		24 418 450,00	0,00	0,00	24 823 000,00	24 823 000,00	0,00	24 823 000,00	24 823 000,00
66	Charges financières	436 750,00	0,00		240 000,00	240 000,00		240 000,00	240 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		436 750,00	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00		240 000,00	240 000,00
Total des dépenses réelles		24 855 200,00	0,00	0,00	25 063 000,00	25 063 000,00	0,00	25 063 000,00	25 063 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 659 800,00			1 685 000,00	1 685 000,00		1 685 000,00	1 685 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 659 800,00			1 685 000,00	1 685 000,00		1 685 000,00	1 685 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	26 748 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		26 515 000,00	0,00	26 748 000,00	26 748 000,00	26 748 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	14 841 288,00	0,00	15 142 000,00	15 142 000,00	15 142 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	10 678 712,00	0,00	11 026 300,00	11 026 300,00	11 026 300,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		25 940 000,00	0,00	26 168 300,00	26 168 300,00	26 168 300,00
76	Produits financiers	487 800,00	0,00	487 700,00	487 700,00	487 700,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		487 800,00	0,00	487 700,00	487 700,00	487 700,00
Total des recettes réelles		26 427 800,00	0,00	26 656 000,00	26 656 000,00	26 656 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	87 200,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		87 200,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	26 748 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		26 515 000,00	0,00	0,00	26 748 000,00	26 748 000,00	0,00	26 748 000,00	26 748 000,00
011	Charges à caractère général (4)	24 008 450,00	0,00	0,00	24 548 000,00	24 548 000,00	0,00	24 548 000,00	24 548 000,00
60612	Energie - Electricité	3 800 000,00	0,00		2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
611	Contrats de prestations de services	19 055 000,00	0,00		21 855 000,00	21 855 000,00	0,00	21 855 000,00	21 855 000,00
61521	Entretien terrains	12 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 200,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
6156	Maintenance	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6161	Multirisques	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	15 000,00	0,00		14 700,00	14 700,00	0,00	14 700,00	14 700,00
62268	Autres honoraires, conseils	20 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	303 250,00	0,00		325 000,00	325 000,00	0,00	325 000,00	325 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	440 000,00	0,00		72 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00
63512	Taxes foncières	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	220 000,00	0,00		230 000,00	230 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	240 000,00	0,00		265 000,00	265 000,00		265 000,00	265 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	240 000,00	0,00		265 000,00	265 000,00		265 000,00	265 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	170 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65888	Autres	160 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		24 418 450,00	0,00	0,00	24 823 000,00	24 823 000,00	0,00	24 823 000,00	24 823 000,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

SIVOM MULHOUSE - SIVOM TRU - BP 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	436 750,00	0,00		240 000,00	240 000,00		240 000,00	240 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	436 750,00	0,00		240 000,00	240 000,00		240 000,00	240 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		436 750,00	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00		240 000,00	240 000,00
Total des dépenses réelles		24 855 200,00	0,00	0,00	25 063 000,00	25 063 000,00	0,00	25 063 000,00	25 063 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 659 800,00			1 685 000,00	1 685 000,00		1 685 000,00	1 685 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	805 100,00			830 300,00	830 300,00		830 300,00	830 300,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	8 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	841 700,00			841 700,00	841 700,00		841 700,00	841 700,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	0,00			8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 659 800,00			1 685 000,00	1 685 000,00		1 685 000,00	1 685 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	212 273,47
Montant des ICNE de l'exercice N-1	212 273,47
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		26 515 000,00	0,00	26 748 000,00	26 748 000,00	26 748 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	14 841 288,00	0,00	15 142 000,00	15 142 000,00	15 142 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	4 835 000,00	0,00	4 678 863,00	4 678 863,00	4 678 863,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	4 865 000,00	0,00	4 904 862,00	4 904 862,00	4 904 862,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	3 310 000,00	0,00	3 638 275,00	3 638 275,00	3 638 275,00
706888	Autres	1 800 000,00	0,00	1 920 000,00	1 920 000,00	1 920 000,00
7078	Autres marchandises	31 288,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	10 678 712,00	0,00	11 026 300,00	11 026 300,00	11 026 300,00
74751	Participation GFP de rattachement	9 288 712,00	0,00	9 526 300,00	9 526 300,00	9 526 300,00
74888	Autres	1 390 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		25 940 000,00	0,00	26 168 300,00	26 168 300,00	26 168 300,00
76	Produits financiers	487 800,00	0,00	487 700,00	487 700,00	487 700,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	487 800,00	0,00	487 700,00	487 700,00	487 700,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		26 427 800,00	0,00	26 656 000,00	26 656 000,00	26 656 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	87 200,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	85 200,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		87 200,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					24 776 477,86									
1641 Emprunts en euros (total)					16 705 477,86									
G	SFIL CAFFIL	01/07/2015	01/07/2015	01/07/2016	10 100 000,00	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	3,652	EUR	A	C	O	A-1
H	SFIL CAFFIL	01/07/2015	01/07/2015	01/07/2016	6 605 477,86	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	3,652	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					8 071 000,00									
F - LT sur T4M	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	05/03/2004	05/03/2004	15/03/2024	0,00	V	T4M(Postfixé) + 0.09	2,088	2,140	EUR	X	X	O	A-1
F - Tirage sur EUR12M	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/03/2010	15/03/2010	15/03/2011	8 071 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.06 sur Euribor 12M) + 0.06	1,278	1,297	EUR	A	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

SIVOM MULHOUSE - SIVOM TRU - BP 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					24 776 477,86									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 585 842,14					2 031 298,64	235 415,18	0,00	83 348,15
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 009 342,14					1 454 798,64	219 941,92	0,00	83 348,15
G	N	0,00	A-1	3 366 666,64	3,50	F	Taux fixe à 3.6 %	3,652	841 666,67	123 220,00	0,00	46 207,50
H	N	0,00	A-1	2 642 675,50	3,50	F	Taux fixe à 3.6 %	3,652	613 131,97	96 721,92	0,00	37 140,65
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		576 500,00					576 500,00	15 473,26	0,00	0,00
F - LT sur T4M	N	0,00	A-1	0,00	0,21	V	T4M(Postfixé) + 0.09	4,218	0,00	0,00	0,00	0,00
F - Tirage sur EUR12M	N	0,00	A-1	576 500,00	0,21	F	Taux fixe à 2.64 %	2,678	576 500,00	15 473,26	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2024 0213-DL13 022 024R

SIVOM MULHOUSE - SIVOM TRU - BP 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 585 842,14					2 031 298,64	235 415,18	0,00	83 348,15

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2024 0213-DL13 022 024A

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 585 842,14	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		09/12/2011
	Catégories de biens amortis		
L	Frais d'études	5	11/12/2018
L	Frais de recherches et de développement	5	11/12/2018
L	frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	11/12/2018
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques,...	2	11/12/2018
L	Plantations	20	11/12/2018
L	Aménagements de terrains	30	11/12/2018
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	11/12/2018
L	Bâtiments légers, abris	15	11/12/2018
L	Installation de voirie	30	11/12/2018
L	Véhicule	10	11/12/2018
L	Matériel de bureau et informatique	5	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018
L	Génie civil usine	50	21/10/2022
L	Gros équipement	30	21/10/2022
L	Petit équipement	15	21/10/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	994 274,22		0,00	994 274,22	0,00	994 274,22
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	994 274,22		0,00	994 274,22	0,00	994 274,22
Provision pour risque	191 131,00	31/12/2014	0,00	191 131,00	0,00	191 131,00
Provision pour risque	191 131,00	10/04/2015	0,00	191 131,00	0,00	191 131,00
Provision pour risque	191 131,00	28/04/2016	0,00	191 131,00	0,00	191 131,00
Provision pour risque	191 131,00	17/05/2017	0,00	191 131,00	0,00	191 131,00
Provision pour risque	191 131,00	24/10/2018	0,00	191 131,00	0,00	191 131,00
Provision pour risque	30 895,37	21/05/2022	0,00	30 895,37	0,00	30 895,37
Provision pour risque	7 723,85	28/11/2023	0,00	7 723,85	0,00	7 723,85
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	17 658,03		0,00	17 658,03	16 299,05	1 358,98
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	17 658,03		0,00	17 658,03	16 299,05	1 358,98
Provision sur actif circulant	15 000,00	22/01/2019	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
Provision sur actif circulant	1 299,05	05/10/2022	0,00	1 299,05	15 000,00	-13 700,95
Provision sur actif circulant	1 358,98	31/12/2023	0,00	1 358,98	1 299,05	59,93
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	1 011 932,25		0,00	1 011 932,25	16 299,05	995 633,20
TOTAL PROVISIONS	1 011 932,25		0,00	1 011 932,25	16 299,05	995 633,20

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				10 100 000,00	7 575 000,02	841 666,67	1 683 333,31
2024	Etalement d'une indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt CAFFIL indexé sur le cours EUR/CHF	144	24/08/2015	10 100 000,00	7 575 000,02	841 666,67	1 683 333,31

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					1 743 000,00	435 750,00	145 250,00
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				1 743 000,00	435 750,00	145 250,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					5 782 021,16	1 445 505,28	481 835,10
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				5 782 021,16	1 445 505,28	481 835,10
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 140 000,00	2 140 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 685 000,00	1 685 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-455 000,00	-455 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 140 000,00	2 140 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 050 000,00	2 050 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 050 000,00	2 050 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		90 000,00	90 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	90 000,00	90 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

C) BUDGET ANNEXE
« COLLECTE SELECTIVE »

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT : SIVOM MULHOUSE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET GENERAL (2)

Numéro SIRET : 24680025400095

POSTE COMPTABLE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : SIVOM COLLECTE DECHETS (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	44
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	46
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	47
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	49
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	52
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	53
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	54

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
281351

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses		Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00		III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00		III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00		IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 030 000,00	2 030 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 030 000,00	2 030 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 160 000,00	12 160 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		12 160 000,00	12 160 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		14 190 000,00	14 190 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	69 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	825 900,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 175 000,00	0,00	654 000,00	654 000,00	654 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 069 900,00	0,00	1 704 000,00	1 704 000,00	1 704 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	235 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		235 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 374 900,00	0,00	2 009 000,00	2 009 000,00	2 009 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	20 100,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		20 100,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00

TOTAL	2 395 000,00	0,00	2 030 000,00	2 030 000,00	2 030 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 030 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 433 810,00	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00	1 375 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 433 810,00	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00	1 375 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 503 810,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00	1 445 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	331 540,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	559 650,00		585 000,00	585 000,00	585 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		891 190,00		585 000,00	585 000,00	585 000,00

TOTAL	2 395 000,00	0,00	2 030 000,00	2 030 000,00	2 030 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 030 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	564 000,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires réglementaires applicables.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 024 0213-DL 13 022 024R

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	10 354 710,00	0,00	10 400 000,00	10 400 000,00	10 400 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 060 000,00	0,00	1 045 000,00	1 045 000,00	1 045 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	35 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 449 710,00	0,00	11 475 000,00	11 475 000,00	11 475 000,00
66	Charges financières	98 600,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 548 810,00	0,00	11 575 000,00	11 575 000,00	11 575 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	331 540,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	559 650,00		585 000,00	585 000,00	585 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		891 190,00		585 000,00	585 000,00	585 000,00

TOTAL	12 440 000,00	0,00	12 160 000,00	12 160 000,00	12 160 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 160 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 976 900,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	10 432 000,00	0,00	10 521 250,00	10 521 250,00	10 521 250,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	11 000,00	0,00	17 750,00	17 750,00	17 750,00
Total des recettes de gestion courante		12 419 900,00	0,00	12 139 000,00	12 139 000,00	12 139 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 419 900,00	0,00	12 139 000,00	12 139 000,00	12 139 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	20 100,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 100,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00

TOTAL	12 440 000,00	0,00	12 160 000,00	12 160 000,00	12 160 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 160 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	564 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	20 000,00	20 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	235 000,00	0,00	235 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	50 000,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	654 000,00	0,00	654 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	70 000,00	0,00	70 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		1 000,00	1 000,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 009 000,00	21 000,00	2 030 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 030 000,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	10 400 000,00		10 400 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 045 000,00		1 045 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	30 000,00	0,00	30 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	50 000,00	0,00	50 000,00
67	Charges spécifiques (9)	50 000,00	0,00	50 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	585 000,00	585 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		11 575 000,00	585 000,00	12 160 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 160 000,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2024 0213-DL13 022 024R

SIVOM MULHOUSE - SIVOM COLLECTE DECHETS - BP 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 375 000,00	0,00	1 375 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		580 000,00	580 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	70 000,00	0,00	70 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		5 000,00	5 000,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 445 000,00	585 000,00	2 030 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 030 000,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 600 000,00		1 600 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	10 521 250,00		10 521 250,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	17 750,00	0,00	17 750,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	1 000,00	1 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		12 139 000,00	21 000,00	12 160 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 160 000,00
--	----------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 395 000,00	0,00	0,00	2 030 000,00	2 030 000,00	0,00	2 030 000,00	2 030 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	69 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	825 900,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 175 000,00	0,00	0,00	654 000,00	654 000,00	0,00	654 000,00	654 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 069 900,00	0,00	0,00	1 704 000,00	1 704 000,00	0,00	1 704 000,00	1 704 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	235 000,00	0,00		235 000,00	235 000,00		235 000,00	235 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		235 000,00	0,00	0,00	235 000,00	235 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
Total des dépenses réelles		2 374 900,00	0,00	0,00	2 009 000,00	2 009 000,00	0,00	2 009 000,00	2 009 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	20 100,00			21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		20 100,00			21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	2 030 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 395 000,00	0,00	2 030 000,00	2 030 000,00	2 030 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 433 810,00	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00	1 375 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 433 810,00	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00	1 375 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes réelles		1 503 810,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00	1 445 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	331 540,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	559 650,00		585 000,00	585 000,00	585 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		891 190,00		585 000,00	585 000,00	585 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	2 030 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		2 395 000,00	0,00	0,00	2 030 000,00	2 030 000,00	0,00	2 030 000,00	2 030 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	69 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	69 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	825 900,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2111	Terrains nus	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	50 900,00	0,00	0,00	225 000,00	225 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	675 000,00	0,00	0,00	775 000,00	775 000,00	0,00	775 000,00	775 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 175 000,00	0,00	0,00	654 000,00	654 000,00	0,00	654 000,00	654 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	1 175 000,00	0,00	0,00	654 000,00	654 000,00	0,00	654 000,00	654 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 069 900,00	0,00	0,00	1 704 000,00	1 704 000,00	0,00	1 704 000,00	1 704 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	235 000,00	0,00	0,00	235 000,00	235 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00
1641	Emprunts en euros	235 000,00	0,00	0,00	235 000,00	235 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		235 000,00	0,00	0,00	235 000,00	235 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2024 0213-DL13 022 024R

SIVOM MULHOUSE - SIVOM COLLECTE DECHETS - BP 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
458100022	CONTENEURS POUR COMMUNES	70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
Total des dépenses réelles		2 374 900,00	0,00	0,00	2 009 000,00	2 009 000,00	0,00	2 009 000,00	2 009 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	20 100,00			21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	20 100,00			21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	100,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		20 100,00			21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 395 000,00	0,00	2 030 000,00	2 030 000,00	2 030 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 433 810,00	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00	1 375 000,00
1641	Emprunts en euros	1 433 810,00	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00	1 375 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 433 810,00	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00	1 375 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes réelles		1 503 810,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00	1 445 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	331 540,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	559 650,00		585 000,00	585 000,00	585 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	4 100,00		6 200,00	6 200,00	6 200,00
28128	Autres aménagements de terrains	250,00		9 320,00	9 320,00	9 320,00
281351	Bâtiments publics	11 100,00		11 100,00	11 100,00	11 100,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	122 000,00		137 500,00	137 500,00	137 500,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	414 000,00		412 380,00	412 380,00	412 380,00
281828	Autres matériels de transport	1 200,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
28188	Autres immo. corporelles	2 000,00		2 300,00	2 300,00	2 300,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		891 190,00		585 000,00	585 000,00	585 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

SIVOM MULHOUSE - SIVOM COLLECTE DECHETS - BP 2024

- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 440 000,00	0,00	0,00	12 160 000,00	12 160 000,00	0,00	12 160 000,00	12 160 000,00
011	Charges à caractère général (3)	10 354 710,00	0,00	0,00	10 400 000,00	10 400 000,00	0,00	10 400 000,00	10 400 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 060 000,00	0,00		1 045 000,00	1 045 000,00		1 045 000,00	1 045 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	35 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		11 449 710,00	0,00	0,00	11 475 000,00	11 475 000,00	0,00	11 475 000,00	11 475 000,00
66	Charges financières	98 600,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		99 100,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles		11 548 810,00	0,00	0,00	11 575 000,00	11 575 000,00	0,00	11 575 000,00	11 575 000,00
023	Virement à la section d'investissement	331 540,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	559 650,00			585 000,00	585 000,00		585 000,00	585 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		891 190,00			585 000,00	585 000,00		585 000,00	585 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	12 160 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 440 000,00	0,00	12 160 000,00	12 160 000,00	12 160 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 976 900,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	10 432 000,00	0,00	10 521 250,00	10 521 250,00	10 521 250,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	11 000,00	0,00	17 750,00	17 750,00	17 750,00
Total des recettes de gestion des services		12 419 900,00	0,00	12 139 000,00	12 139 000,00	12 139 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		12 419 900,00	0,00	12 139 000,00	12 139 000,00	12 139 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	20 100,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		20 100,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	12 160 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 440 000,00	0,00	0,00	12 160 000,00	12 160 000,00	0,00	12 160 000,00	12 160 000,00
011	Charges à caractère général (4)	10 354 710,00	0,00	0,00	10 400 000,00	10 400 000,00	0,00	10 400 000,00	10 400 000,00
60611	Eau et assainissement	4 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	110 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	25 500,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	5 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	150 000,00	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00
6078	Autres marchandises	47 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
611	Contrats de prestations de services	7 760 000,00	0,00	0,00	7 750 000,00	7 750 000,00	0,00	7 750 000,00	7 750 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61358	Autres	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61521	Entretien terrains	16 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	12 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
6156	Maintenance	5 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6161	Multirisques	45 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	7 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	50 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
627	Services bancaires et assimilés	10,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6282	Frais de gardiennage	8 200,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	305 000,00	0,00	0,00	325 000,00	325 000,00	0,00	325 000,00	325 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	1 700 000,00	0,00	0,00	1 705 000,00	1 705 000,00	0,00	1 705 000,00	1 705 000,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

SIVOM MULHOUSE - SIVOM COLLECTE DECHETS - BP 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 060 000,00	0,00		1 045 000,00	1 045 000,00		1 045 000,00	1 045 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	400 000,00	0,00		355 000,00	355 000,00		355 000,00	355 000,00
6218	Autre personnel extérieur	660 000,00	0,00		690 000,00	690 000,00		690 000,00	690 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	35 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
65888	Autres	35 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		11 449 710,00	0,00	0,00	11 475 000,00	11 475 000,00	0,00	11 475 000,00	11 475 000,00
66	Charges financières	98 600,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	98 600,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	500,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		99 100,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles		11 548 810,00	0,00	0,00	11 575 000,00	11 575 000,00	0,00	11 575 000,00	11 575 000,00
023	Virement à la section d'investissement	331 540,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	559 650,00			585 000,00	585 000,00		585 000,00	585 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	554 650,00			580 000,00	580 000,00		580 000,00	580 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		891 190,00			585 000,00	585 000,00		585 000,00	585 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	16 864,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	16 864,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 440 000,00	0,00	12 160 000,00	12 160 000,00	12 160 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 976 900,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
7078	Autres marchandises	1 976 900,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	10 432 000,00	0,00	10 521 250,00	10 521 250,00	10 521 250,00
74751	Participation GFP de rattachement	6 850 000,00	0,00	7 021 250,00	7 021 250,00	7 021 250,00
747888	Autres	3 582 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	11 000,00	0,00	17 750,00	17 750,00	17 750,00
75888	Autres	11 000,00	0,00	17 750,00	17 750,00	17 750,00
Total des recettes de gestion des services		12 419 900,00	0,00	12 139 000,00	12 139 000,00	12 139 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		12 419 900,00	0,00	12 139 000,00	12 139 000,00	12 139 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	20 100,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		20 100,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 000 000,00									
1D	SOCIETE GENERALE	20/05/2019	28/05/2019	28/08/2019	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.02 %	1,020	1,039	EUR	T	C	O	A-1
MIS503990EUR 7M	SFIL CAFFIL	01/07/2015	01/07/2015	01/07/2016	2 000 000,00	F	Taux fixe à 2.55 %	2,550	2,587	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

SIVOM MULHOUSE - SIVOM COLLECTE DECHETS - BP 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 599 999,88					233 333,36	45 108,56	0,00	15 443,08
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 599 999,88					233 333,36	45 108,56	0,00	15 443,08
1D	N	0,00	A-1	1 399 999,88	10,41	F	Taux fixe à 1.02 %	1,039	133 333,36	13 998,56	0,00	1 184,33
MIS503990EUR 7M	N	0,00	A-1	1 200 000,00	11,50	F	Taux fixe à 2.55 %	2,587	100 000,00	31 110,00	0,00	14 258,75
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 599 999,88					233 333,36	45 108,56	0,00	15 443,08

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2024.02.13-DL13.022024R

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 599 999,88	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		09/12/2011
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	11/12/2018
L	Frais de recherches et de développement	5	11/12/2018
L	frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	11/12/2018
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques,...	2	11/12/2018
L	Plantations	20	11/12/2018
L	Aménagements de terrains	30	11/12/2018
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	11/12/2018
L	Bâtiments légers, abris	15	11/12/2018
L	Installation de voirie	30	11/12/2018
L	Conteneurs enterrés et aériens	15	11/12/2018
L	Conteneurisations	15	11/12/2018
L	Véhicule	10	11/12/2018
L	Matériel de bureau et informatique	5	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018
L	Génie civil	40	21/10/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 0458100022		Intitulé de l'opération : Achat / Remboursement conteneurs communes			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	
0458100022 (5)	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	
RECETTES (b)					
	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 0458200022		Intitulé de l'opération : Achat / Remboursement conteneurs communes			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)					
	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	
0458200022 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		16,00	0,00	16,00	15,00	0,00	15,00
Adjoint technique	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique principal 1ere classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique principal 2eme classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		16,00	0,00	16,00	15,00	0,00	15,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité.

SIVOM MULHOUSE - SIVOM COLLECTE DECHETS - BP 2024

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	255 000,00	255 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	585 000,00	585 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	330 000,00	330 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		255 000,00	255 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		235 000,00	235 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	235 000,00	235 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		20 000,00	20 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	20 000,00	20 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

D) BUDGET ANNEXE
« ASSAINISSEMENT »

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24680025400145	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT SYNDICAT SIVOM MULHOUSE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : SIVOM ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 24

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 25

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 26

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 27

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 28

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	27 645 000,00	27 645 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		27 645 000,00	27 645 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	22 356 000,00	22 356 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		22 356 000,00	22 356 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	50 001 000,00	50 001 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	17 712 000,00	0,00	17 199 000,00	17 199 000,00	17 199 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 273 400,00	0,00	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 800 000,00	0,00	1 885 000,00	1 885 000,00	1 885 000,00
Total des dépenses de gestion des services		20 785 400,00	0,00	20 234 000,00	20 234 000,00	20 234 000,00
66	Charges financières	574 000,00	0,00	680 000,00	680 000,00	680 000,00
67	Charges exceptionnelles	584 500,00	0,00	412 500,00	412 500,00	412 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	67 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		22 010 900,00	0,00	21 376 500,00	21 376 500,00	21 376 500,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 774 000,00		1 638 500,00	1 638 500,00	1 638 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	4 085 000,00		4 630 000,00	4 630 000,00	4 630 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 859 000,00		6 268 500,00	6 268 500,00	6 268 500,00
TOTAL		28 869 900,00	0,00	27 645 000,00	27 645 000,00	27 645 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 645 000,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	27 181 500,00	0,00	25 934 300,00	25 934 300,00	25 934 300,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	858 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
75	Autres produits de gestion courante	95 900,00	0,00	36 700,00	36 700,00	36 700,00
Total des recettes de gestion des services		28 135 400,00	0,00	26 771 000,00	26 771 000,00	26 771 000,00
76	Produits financiers	11 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	35 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		28 186 900,00	0,00	26 825 000,00	26 825 000,00	26 825 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	683 000,00		820 000,00	820 000,00	820 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		683 000,00		820 000,00	820 000,00	820 000,00
TOTAL		28 869 900,00	0,00	27 645 000,00	27 645 000,00	27 645 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 645 000,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	5 448 500,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 331 300,00	0,00	8 035 000,00	8 035 000,00	8 035 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 607 500,00	0,00	10 980 000,00	10 980 000,00	10 980 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		23 948 800,00	0,00	19 015 000,00	19 015 000,00	19 015 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 418 200,00	0,00	2 321 000,00	2 321 000,00	2 321 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 418 200,00	0,00	2 321 000,00	2 321 000,00	2 321 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		26 367 000,00	0,00	21 336 000,00	21 336 000,00	21 336 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	683 000,00		820 000,00	820 000,00	820 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	300 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		983 000,00		1 020 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
TOTAL		27 350 000,00	0,00	22 356 000,00	22 356 000,00	22 356 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 356 000,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	2 455 000,00	0,00	3 036 635,00	3 036 635,00	3 036 635,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	16 509 000,00	0,00	11 690 865,00	11 690 865,00	11 690 865,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		18 964 000,00	0,00	14 727 500,00	14 727 500,00	14 727 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	927 000,00	0,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes financières		1 227 000,00	0,00	1 160 000,00	1 160 000,00	1 160 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		20 191 000,00	0,00	15 887 500,00	15 887 500,00	15 887 500,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 774 000,00		1 638 500,00	1 638 500,00	1 638 500,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

SIVOM MULHOUSE - SIVOM ASSAINISSEMENT - BP 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 085 000,00		4 630 000,00	4 630 000,00	4 630 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	300 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 159 000,00		6 468 500,00	6 468 500,00	6 468 500,00
TOTAL		27 350 000,00	0,00	22 356 000,00	22 356 000,00	22 356 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 356 000,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	5 448 500,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

REÇU EN PREFECTURE le 14/02/2024 Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	17 199 000,00		17 199 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 150 000,00		1 150 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 885 000,00		1 885 000,00
66	Charges financières	680 000,00	0,00	680 000,00
67	Charges exceptionnelles	412 500,00	0,00	412 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	50 000,00	4 630 000,00	4 680 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 638 500,00	1 638 500,00
	Dépenses d'exploitation – Total	21 376 500,00	6 268 500,00	27 645 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 645 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	820 000,00	820 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 321 000,00	0,00	2 321 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	8 035 000,00	0,00	8 035 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	10 980 000,00	0,00	10 980 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	200 000,00	200 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	21 336 000,00	1 020 000,00	22 356 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 356 000,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	25 934 300,00		25 934 300,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	800 000,00		800 000,00
75	Autres produits de gestion courante	36 700,00		36 700,00
76	Produits financiers	12 000,00	0,00	12 000,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	820 000,00	822 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	40 000,00	0,00	40 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		26 825 000,00	820 000,00	27 645 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 645 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	960 000,00	0,00	960 000,00
13	Subventions d'investissement	3 036 635,00	0,00	3 036 635,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 690 865,00	0,00	11 690 865,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	200 000,00	200 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	200 000,00	0,00	200 000,00
28	Amortissement des immobilisations		4 630 000,00	4 630 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 638 500,00	1 638 500,00
Recettes d'investissement – Total		15 887 500,00	6 468 500,00	22 356 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 356 000,00
---	----------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	17 712 000,00	17 199 000,00	17 199 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	60 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 580 000,00	2 150 000,00	2 150 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	25 000,00	25 000,00
6068	Autres matières et fournitures	28 900,00	2 500,00	2 500,00
611	Sous-traitance générale	109 500,00	170 000,00	170 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	125 200,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	42 500,00	42 500,00
61523	Entretien, réparations réseaux	4 954 500,00	5 001 000,00	5 001 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	18 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	4 300,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 500,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	123 700,00	20 000,00	20 000,00
6168	Autres	16 250,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	88 700,00	40 000,00	40 000,00
618	Divers	75 000,00	20 000,00	20 000,00
6226	Honoraires	263 000,00	83 000,00	83 000,00
6228	Divers	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6231	Annonces et insertions	16 000,00	15 000,00	15 000,00
6233	Foires et expositions	2 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	50 000,00	50 000,00
6237	Publications	1 700,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	0,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	0,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	4 200,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	11 500,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	8 500,00	8 500,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	305 000,00	325 000,00	325 000,00
6288	Autres	8 434 500,00	8 759 500,00	8 759 500,00
63512	Taxes foncières	0,00	5 000,00	5 000,00
6358	Autres droits	50,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	295 000,00	320 000,00	320 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 273 400,00	1 150 000,00	1 150 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	930 000,00	920 000,00	920 000,00
6218	Autre personnel extérieur	72 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 400,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	64 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	500,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	180 000,00	230 000,00	230 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 800 000,00	1 885 000,00	1 885 000,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	5 000,00	5 000,00
6531	Indemnités élus	35 500,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	59 000,00	50 000,00	50 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	5 000,00	5 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 700 500,00	1 825 000,00	1 825 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		20 785 400,00	20 234 000,00	20 234 000,00
66	Charges financières (b) (8)	574 000,00	680 000,00	680 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	573 000,00	680 000,00	680 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	584 500,00	412 500,00	412 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	82 500,00	150 000,00	150 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	442 000,00	162 500,00	162 500,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	5 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	55 000,00	100 000,00	100 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	67 000,00	50 000,00	50 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	67 000,00	50 000,00	50 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		22 010 900,00	21 376 500,00	21 376 500,00
023	Virement à la section d'investissement	2 774 000,00	1 638 500,00	1 638 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	4 085 000,00	4 630 000,00	4 630 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	4 085 000,00	4 630 000,00	4 630 000,00

630 REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024 00

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 859 000,00	6 268 500,00	6 268 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 859 000,00	6 268 500,00	6 268 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		28 869 900,00	27 645 000,00	27 645 000,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 645 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	159 905,08
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	159 905,08
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	27 181 500,00	25 934 300,00	25 934 300,00
704	Travaux	920 000,00	750 000,00	750 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	22 770 700,00	21 640 000,00	21 640 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	11 500,00	20 000,00	20 000,00
7068	Autres prestations de services	1 857 300,00	1 702 300,00	1 702 300,00
7088	Autres produits activités annexes	1 622 000,00	1 822 000,00	1 822 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	858 000,00	800 000,00	800 000,00
741	Primes d'épuration	495 000,00	450 000,00	450 000,00
747	Subv. et participat° collectivités	13 000,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	350 000,00	350 000,00	350 000,00
75	Autres produits de gestion courante	95 900,00	36 700,00	36 700,00
752	Revenus des immeubles	10 700,00	6 700,00	6 700,00
757	Redevances des fermiers, concession..	85 000,00	30 000,00	30 000,00
7588	Autres	200,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		28 135 400,00	26 771 000,00	26 771 000,00
76	Produits financiers (b)	11 000,00	12 000,00	12 000,00
761	Produits de participations	11 000,00	12 000,00	12 000,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 500,00	2 000,00	2 000,00
7714	Recouvrtr créances admises en non valeur	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	3 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	35 000,00	40 000,00	40 000,00
7817	Rep. dépréciat° actifs circulants	35 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		28 186 900,00	26 825 000,00	26 825 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	683 000,00	820 000,00	820 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	683 000,00	820 000,00	820 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		683 000,00	820 000,00	820 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		28 869 900,00	27 645 000,00	27 645 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 645 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 024 0213-DL 13 022 024R

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	10 331 300,00	8 035 000,00	8 035 000,00
2111	Terrains nus	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2128	Aménagement Autres terrains	70 000,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments d'exploitation	80 000,00	500 000,00	500 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	9 164 300,00	7 185 000,00	7 185 000,00
2155	Outillage industriel	200 000,00	250 000,00	250 000,00
21562	Service d'assainissement	597 000,00	0,00	0,00
2157	Aménagements matériels industriels	120 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	13 607 500,00	10 980 000,00	10 980 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	13 607 500,00	10 480 000,00	10 480 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	500 000,00	500 000,00
Total des dépenses d'équipement		23 948 800,00	19 015 000,00	19 015 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 418 200,00	2 321 000,00	2 321 000,00
1641	Emprunts en euros	2 377 100,00	2 311 000,00	2 311 000,00
1678	Autres dettes condit° particulières	41 100,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 418 200,00	2 321 000,00	2 321 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		26 367 000,00	21 336 000,00	21 336 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	683 000,00	820 000,00	820 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	683 000,00	820 000,00	820 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	413 000,00	820 000,00	820 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	53 000,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	201 500,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	15 500,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	300 000,00	200 000,00	200 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	300 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		983 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		27 350 000,00	22 356 000,00	22 356 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 356 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	2 455 000,00	3 036 635,00	3 036 635,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	2 455 000,00	3 016 080,00	3 016 080,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	20 555,00	20 555,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	16 509 000,00	11 690 865,00	11 690 865,00
1641	Emprunts en euros	16 509 000,00	11 690 865,00	11 690 865,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		18 964 000,00	14 727 500,00	14 727 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	927 000,00	960 000,00	960 000,00
10222	FCTVA	927 000,00	960 000,00	960 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	200 000,00	200 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	300 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes financières		1 227 000,00	1 160 000,00	1 160 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		20 191 000,00	15 887 500,00	15 887 500,00
021	Virement de la section d'exploitation	2 774 000,00	1 638 500,00	1 638 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	4 085 000,00	4 630 000,00	4 630 000,00
28131	Bâtiments	50 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 090 900,00	4 630 000,00	4 630 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	177 000,00	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	379 000,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	10 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	370 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 100,00	0,00	0,00
28188	Autres	4 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		6 859 000,00	6 268 500,00	6 268 500,00
041	Opérations patrimoniales (8)	300 000,00	200 000,00	200 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	300 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 159 000,00	6 468 500,00	6 468 500,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		27 350 000,00	22 356 000,00	22 356 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 356 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					50 278 313,17									
1641 Emprunts en euros (total)					50 278 313,17									
1	DEXIA CL	10/03/2005	26/04/2005	01/05/2006	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.79 %	3,790	3,845	EUR	A	C	O	A-1
37	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2009	01/01/2011	31/03/2011	373 333,32	F	Taux fixe à 3.76 %	3,760	3,813	EUR	T	C	O	A-1
41	BANQUE POSTALE	17/05/2019	03/06/2019	01/10/2019	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.11 %	1,110	1,131	EUR	T	C	O	A-1
42	CAISSE D'EPARGNE	28/05/2019	07/05/2019	30/09/2019	10 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.25)-Floor -0.25 sur Livret A(Préfixé)	1,000	1,018	EUR	T	C	O	A-1
43	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/07/2020	01/08/2021	01/11/2021	2 028 830,00	F	Taux fixe à 0.63 %	0,630	0,630	EUR	T	P	O	A-1
44	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/07/2020	01/08/2021	01/11/2021	2 320 000,00	F	Taux fixe à 0.63 %	0,630	0,630	EUR	T	P	O	A-1
45	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/07/2020	01/08/2021	01/11/2021	2 778 050,00	F	Taux fixe à 0.63 %	0,630	0,630	EUR	T	P	O	A-1
46	BANQUE POSTALE	10/08/2020	01/09/2020	01/12/2020	8 000 000,00	F	Taux fixe à 0.85 %	0,850	0,865	EUR	T	C	O	A-1
47	CREDIT MUTUEL	07/02/2006	01/01/2021	31/03/2021	260 933,29	F	Taux fixe à 3.4 %	3,400	3,400	EUR	A	P	O	A-1
48	CREDIT MUTUEL	13/03/2020	01/01/2021	31/03/2021	46 383,65	F	Taux fixe à 0.78 %	0,780	0,782	EUR	T	P	O	A-1
49	DEXIA CL	15/01/2004	01/01/2021	01/03/2021	32 500,00	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	4,701	EUR	T	C	O	A-1
51	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2021	01/01/2021	31/12/2021	145 101,12	F	Taux fixe à 1.3 %	1,300	1,300	EUR	A	P	O	A-1
53	CREDIT MUTUEL	01/01/2021	01/01/2021	31/12/2021	93 352,42	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,800	EUR	A	P	O	A-1
54	CREDIT MUTUEL	30/11/2010	01/01/2023	28/02/2023	88 829,37	F	Taux fixe à 3.3 %	3,300	3,300	EUR	A	P	O	A-1

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

SIVOM MULHOUSE - SIVOM ASSAINISSEMENT - BP 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MIS277922EUR-2	SFIL CAFFIL	26/04/2012	01/07/2012	01/06/2013	4 111 000,00	F	Taux fixe à 4.85 %	4,850	4,921	EUR	A	C	O	A-1
MIS503990EUR 7M	SFIL CAFFIL	01/07/2015	01/07/2015	01/07/2016	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.55 %	2,550	2,587	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					67 700,00									
1681 Autres emprunts (total)					67 700,00									
12402	Agence de l'Eau Rhin Meuse	01/02/2014	01/02/2014	01/02/2015	67 700,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					50 346 013,17									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N						
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		35 950 011,67					2 300 134,82	672 980,38	0,00	141 912,79
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		35 950 011,67					2 300 134,82	672 980,38	0,00	141 912,79
1	N	0,00	A-1	1 400 000,00	6,33	F	Taux fixe à 3.79 %	3,845	200 000,00	53 944,33	0,00	30 825,34
37	N	0,00	A-1	26 666,48	1,00	F	Taux fixe à 3.76 %	3,813	26 666,48	626,65	0,00	0,00
41	N	0,00	A-1	7 875 000,00	15,50	F	Taux fixe à 1.11 %	1,131	500 000,00	86 753,44	0,00	20 693,02
42	N	0,00	A-1	8 200 000,00	20,50	V	(Livret A(Préfixé) + 0.25)-Floor -0.25 sur Livret A(Préfixé)	3,338	400 000,00	265 967,36	0,00	0,00
43	N	0,00	A-1	1 858 997,15	22,58	F	Taux fixe à 0.63 %	0,630	76 255,00	11 504,62	0,00	1 836,35
44	N	0,00	A-1	2 125 793,36	22,58	F	Taux fixe à 0.63 %	0,630	87 198,84	13 155,71	0,00	2 099,90
45	N	0,00	A-1	2 545 500,16	22,58	F	Taux fixe à 0.63 %	0,630	104 414,94	15 753,13	0,00	2 514,49
46	N	0,00	A-1	6 960 000,00	21,67	F	Taux fixe à 0.85 %	0,865	320 000,00	59 109,00	0,00	4 703,33
47	N	0,00	A-1	137 004,35	2,25	F	Taux fixe à 3.4 %	3,400	44 150,00	4 658,15	0,00	2 367,79
48	N	0,00	A-1	31 705,05	6,25	F	Taux fixe à 0.78 %	0,782	4 969,62	232,78	0,00	0,00
49	N	0,00	A-1	2 500,00	0,17	F	Taux fixe à 4.62 %	4,701	2 500,00	28,88	0,00	0,00
51	N	0,00	A-1	84 517,61	4,00	F	Taux fixe à 1.3 %	1,300	20 721,82	1 098,73	0,00	0,00
53	N	0,00	A-1	24 659,50	1,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	24 659,50	937,06	0,00	0,00
54	N	0,00	A-1	78 945,80	6,16	F	Taux fixe à 3.3 %	3,300	10 209,73	2 605,21	0,00	1 902,84
MIS277922EUR-2	N	0,00	A-1	1 598 722,21	6,42	F	Taux fixe à 4.85 %	4,921	228 388,89	78 830,33	0,00	39 322,86

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

SIVOM MULHOUSE - SIVOM ASSAINISSEMENT - BP 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MIS503990EUR 7M	N	0,00	A-1	3 000 000,00	11,50	F	Taux fixe à 2.55 %	2,587	250 000,00	77 775,00	0,00	35 646,87
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		6 770,00					6 770,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		6 770,00					6 770,00	0,00	0,00	0,00
12402	N	0,00	A-1	6 770,00	0,08	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 770,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		35 956 781,67					2 306 904,82	672 980,38	0,00	141 912,79

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	17	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	35 956 781,67	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500 €	09/12/2011

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	11/12/2018
L	Frais de recherches et de développement	5	11/12/2018
L	frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	11/12/2018
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques,...	2	11/12/2018
L	Agencements et aménagements de terrains	30	11/12/2018
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	11/12/2018
L	Bâtiments légers, abris	15	11/12/2018
L	Installation de voirie	30	11/12/2018
L	GROS EQUIPEMENTS	20	11/12/2018
L	- STEP et gros postes de pompages	20	11/12/2018
L	- vannes, clapets, seuils GD	20	11/12/2018
L	- équipement méthanisation	20	11/12/2018
L	ELEC AUTOMATISMES	20	11/12/2018
L	PETITS EQUIPEMENTS RESEAU	15	11/12/2018
L	- pompes faible Kw	15	11/12/2018
L	- mesures	15	11/12/2018
L	- sondes	15	11/12/2018
L	GENIE CIVILE STEP ET BASSIN D'ORAGE + METHANISATION	50	11/12/2018
L	COLLECTEURS (réseaux)	60	11/12/2018
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	11/12/2018
L	Réseaux de voirie	60	11/12/2018
L	Réseaux divers	60	11/12/2018
L	Matériel spécifique service ANC	2	11/12/2018
L	Materiel de transport	10	11/12/2018
L	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	60	11/12/2018
L	Véhicule	10	11/12/2018
L	Matériel de bureau et informatique	5	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 141 000,00	I 3 141 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 321 000,00	2 321 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 311 000,00	2 311 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	10 000,00	10 000,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		820 000,00	820 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	820 000,00	820 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 141 000,00	0,00	0,00	3 141 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 428 500,00	III 7 428 500,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 160 000,00	1 160 000,00
10222	FCTVA	960 000,00	960 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	200 000,00	200 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		6 268 500,00	6 268 500,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ...	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	4 630 000,00	4 630 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28188	Autres	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 638 500,00	1 638 500,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 428 500,00	0,00	0,00	0,00	7 428 500,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 141 000,00
Ressources propres disponibles	IV 7 428 500,00
Solde	V = IV – II (6) 4 287 500,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6743	Solidarité internationale assainissement Madagascar	Assainissement	Association VOZAMA (loi Oudin)	Association	5 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 93

Nombre de membres présents : 53

Nombre de suffrages exprimés : 92

VOTES :

Pour : 92

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/02/2024

Présenté par (1) le président,
A Mulhouse le 13/02/2024
(1) le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Mulhouse, le 13/02/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



AMADORI FABRICE	
BACH DANIELE	
BAECHTEL RACHEL	
BEHE JEAN-MARIE	
BERBETT JOSEPH	
BERGDOLL BENOIT	
BEYAZ BEYTULLAH	
BLOIS MICHEL	
BONI DA SILVA CLAUDINE	
BOUILLE JEAN-PHILIPPE	
BROMBACHER CHRISTIAN	
BUCHERT MARYVONNE	
CENTLIVRE ANDRE	
CHAPATTE JEAN-CLAUDE	
CHERAY MICHEL	
COLOM FLORIAN	
CORNEILLE MARIE	
COUCHOT ALAIN	
D'ARANDA BRIGITTE	
DUMEZ GUY	
DUSSOURD FRANCIS	



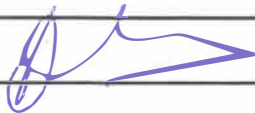











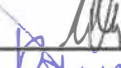




REÇU EN PREFECTURE

Le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D



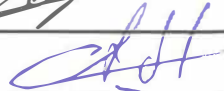












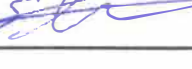


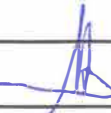

EL HAJJAJI NADIA	
ENGASSER THIERRY	
FEISSEL SIMON CATHERINE	
FREMIOT GILLES	
FUCHS GILBERT	
GERHART ANNE	
GINDER JEAN-MARC	
GOETZ ANNE-CATHERINE	
GOLDSTEIN DANIELE	
GRIENENBERGER CHRISTIAN	
GRUN PHILIPPE	
GUTH MAURICE	
HATTENBERGER JEAN-MAURICE	
HECKLEN MATTHIEU	
HILLMEYER FRANCIS	
HIRTH ANDRE	
HOME ANTOINE	
HOTTINGER MARIE	
IFFRIG GILBERT	
ISSELE RENE	
IVAIN BERTRAND	
JULIEN JEAN-PAUL	
KELLER ANDRE	
KELLER OLIVIER	
KELLER VINCENT	
KEMPF PIERETTE	
KIMMICH JEAN	
KLEINHOFFER LOUIS	
KOLB FRANCIS	

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
IV
D

LANG DAVID	
LAUGEL MICHEL	
LECONTE ALAIN	
LEHMES ANDRE	
LOISEL CORINNE	
LUTHRINGER MARTINE	
LUTZ MICHELE	
MIMAUD DANIELE	
NEUMANN REMY	
NICOLAS THIERRY	
PASQUIERS MAXE	
PAUVERT BERTRAND	
PLAS CHRISTINE	
PULEDDA PATRICK	
RAPP CATHERINE	
RICHARD LOIC	
RICHERT PHILIPPE	
RISS GEORGES	
RITZ CHRISTELLE	
ROELLINGER CLAUDIA	
SCHILLINGER GILLES	
SCHMIDLIN BEN M'BAREK MALIKA	
SCHMIDT ANDRE	
SCHOENIG FABIEN	
SCHWAB HERVE	
SIX CHRISTOPHE	
SORET ELIANE	
SORNIN CECILE	
STADELMANN LAURENT	


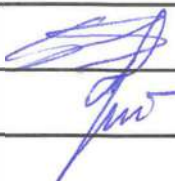
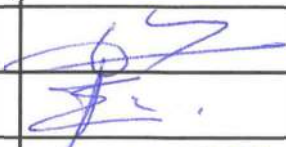


REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

STRIFFLER PAUL-ANDRE	
STURCHLER PHILIPPE	
SUAREZ EMMANUELLE	
SUTTER SEVERINE	
TOME JEAN	
TRIMAILLE PHILIPPE	
VIOLA ANTOINE	
WEISBECK JOSEPH	
WEISS CLAUDE	
WILLEMANN PIERRE	
WINNLEN MARIE-ESTELLE	
WISS JOSEPH-MAURICE	
WOLFF PHILIPPE	
ZELLER FABIENNE	

Certifié exécutoire par (1) le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/02/2024, et de la publication le 14/02/2024

A Mulhouse, le 13/02/2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com



Budget Primitif 2024

Sivom de la Région Mulhousienne
25 avenue du Président Kennedy
68 200 MULHOUSE

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024R

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 13 février 2024

Nombre de présents :	53	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 7 février 2024
Nombre de droits de votes :	92	
Pour :	92	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		n° DL13022024-AGF-04

Présents (53) : M. AMADORI, Mme BAETCHEL, MM. BERGDOLL, BEYAZ, BLOIS, CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, M. NEUMANN, Mme PLAS, MM. RICHERT, RISS, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, M. STRIFFLER, Mme SUTTER, MM. TOME, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, WOLFF

Excusés (28) : Mme BACH, M. BEHE, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HECKLEN, HOME, IFFRIG, Mme KEMPF, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mme RAPP, M. RICHARD, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS, Mme ZELLER

Absents (12) : M. BERBETT, Mme EL HAJJAJI, M. ENGASSER, Mme GERHART, M. GRIENENBERGER, Mme LOISEL, M. PULEDDA, Mmes RITZ, ROELLINGER, MM. SCHOENIG, STADELMANN, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (14) : Mmes BACH, BONI DA SILVA, M. BROMBACHER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HOME, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RAPP, SORET, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, REISS, Mmes MUGUET et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Information relative à l'exercice des délégations de pouvoir du Comité
d'Administration au Président pour l'année 2023

En application des délibérations en date du 22 septembre 2020 relatives à la délégation de pouvoir du Comité au Président, ce dernier a pris les décisions suivantes en matière de marchés publics ayant fait l'objet d'une procédure par voie de procédure adaptée pour l'année 2023.

Marchés de travaux

N°	OBJET	DATE DE NOTIF.	NOM DES TITULAIRES	MONTANT H.T.
2303	RENOUVELLEMENT DES DEGRILLEURS DE LA STEP A SAUSHEIM	11 avril	SUEZ EAU FRANCE	540 536,00 €
2313	REPLACEMENT DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT RUE DE LA VICTOIRE A CHALAMPE	5 juin	SCATP	430 129,35 €
2314	CREATION D'UN BASSIN D'ORAGE BLD STOESSEL A MULHOUSE LOT 01 « GENIE CIVIL »	6 octobre	EIFFAGE – SOGEA	2 666 266,00 €
2315	CREATION D'UN BASSIN D'ORAGE BLD STOESSEL A MULHOUSE LOT 02 « RESEAUX »	6 octobre	SOGEA – HUBER	392 146,75 €
2316	CREATION D'UN BASSIN D'ORAGE BLD STOESSEL A MULHOUSE LOT 3 « AUTOMATISATION »	6 octobre	SOGEA EST	211 099,53 €
2319	REPLACEMENT DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT RUE BELLEVUE A MORSCHWILLER-LE-BAS	10 juillet	SOGEA EST BTP	665 973,15 €
2321	REPLACEMENT DES COLLECTEURS RUE DU REPOS A ESCHENTZWILLER	20 septembre	SOGEA EST BTP	438 936,75 €
2323	EXTENSION DE LA SSI DE L'UVE A SAUSHEIM	31 août	SIEMENS SAS	73 269,40 €
2324	FOURNITURE ET POSE DE CAMERAS THERMIQUES A L'UVE A SAUSHEIM	4 septembre	MILEX	64 975,62 €
2327	ACCORD-CADRE POUR DES TRAVAUX DE BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT	21 novembre	SOGEA EST BTP	Maxi 1,2M € / an recond. 3 fois

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

Marchés de services

N°	OBJET	DATE DE NOTIF.	NOM DES TITULAIRES	MONTANT H.T.
2305	CONTRÔLE DES RESEAUX NEUFS DU SIVOM	6 juin	INERA GRAND EST	Max 110 000 € / an recond. 2 fois
2306	SUIVI ET MAINTENANCE DE LA TORCHERE DE LA DECHARGE ILE NAPOLEON	8 mars	GRS VALTECH	Maxi 10 000 € / an recond. 3 fois
2307	CONTRÔLE DE LA TORCHERE DE LA DECHARGE ILE NAPOLEON	20 avril	EUROPOLL	Maxi 7 000 € / an recond. 3 fois
2308	STOCKAGE ET CHARGEMENT DU VERRE MENAGER	24 avril	COVED SAS	Mini 20 000 € Maxi 60 000 € / an recond. 2 fois
2309	MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DU 1 ^{er} ETAGE	6 juin	STEINMETZ ARCHITECTE	21 680,00 €
2310	CAMPAGNE D'ANALYSE DES EAUX SOUTERRAINES	2 mai	HPC ENVIROTEC	Maxi 40 000 €
2311	LAVAGE ET DESINFECTION DES CONTENEURS ENTERRES	24 avril	MINERIS PROPRETE	Maxi 40 000 €
2312	ETUDE SUR LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES BIODECHETS	30 juin	AUSTRAL	38 000,00 €
2318	CONTRÔLE DE L'AUTOSURVEILLANCE DES INDUSTRIELS	16 mai	IRH INGENIEUR CONSEIL SAS	25 416,43 €
2320	ETUDE DE CARACTERISATION DES OMR DU SIVOM	30 août	AUSTRAL	80 720,00 €
2329	ETUDE GEOTECHNIQUE POUR LE BASSIN D'ORAGE A HABSHEIM	17 novembre	ECR ENVIRONNEMENT	9 719,00 €
2330	MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN D'ORAGE A MORSCHWILLER-LE-BAS	21 décembre	BEREST	34 950,00 €

Les membres du Comité d'Administration prennent acte de ces décisions.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 13 février 2024

Nombre de présents :	53	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 7 février 2024 <hr/> n° DL13022024-AGF-05
Nombre de droits de votes :	92	
Pour :	92	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (53) : M. AMADORI, Mme BAETCHEL, MM. BERGDOLL, BEYAZ, BLOIS, CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, M. NEUMANN, Mme PLAS, MM. RICHERT, RISS, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, M. STRIFFLER, Mme SUTTER, MM. TOME, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, WOLFF

Excusés (28) : Mme BACH, M. BEHE, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HECKLEN, HOME, IFFRIG, Mme KEMPF, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mme RAPP, M. RICHARD, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS, Mme ZELLER

Absents (12) : M. BERBETT, Mme EL HAJJAJI, M. ENGASSER, Mme GERHART, M. GRIENENBERGER, Mme LOISEL, M. PULEDDA, Mmes RITZ, ROELLINGER, MM. SCHOENIG, STADELMANN, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (14) : Mmes BACH, BONI DA SILVA, M. BROMBACHER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HOME, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RAPP, SORET, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, REISS, Mmes MUGUET et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 5 de l'ordre du jour

Marchés publics – Règles internes de publicité et de passation des marchés publics du SIVOM

Depuis le 1^{er} janvier 2024, de nouveaux seuils sont applicables pour la passation des marchés publics régis par le Code de la Commande Publique :

TRAVAUX				
	ACHAT DE GRÉ A GRÉ	PROCÉDURE ADAPTÉE (R2123-1 et suivants du CCP*)		PROCÉDURE FORMALISÉE (R2124-1 et R2161-1 et suivants)
SEUILS (€ H.T.)	Inférieur à 40 000***	Entre 40 000 et 90 000	Entre 90 000 et 5 538 000	Supérieur à 5 538 000
MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET DE MISE EN CONCURRENCE	Sans mise en concurrence, sans publicité	Publicité adaptée	Publicité obligatoire	Publicité obligatoire
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ choix de l'offre pertinente ▪ bonne utilisation des deniers publics ▪ ne pas systématiser avec un même opérateur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ modalités de publicité librement adaptées en fonction des caractéristiques du marché ▪ publication systématique sur le profil acheteur du SIVOM 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ publication sur le profil acheteur ▪ publication au BOAMP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ publication sur le profil acheteur ▪ publication au BOAMP et au JOUE
	Pas d'obligation de publication d'avis d'attribution mais uniquement des données essentielles à partir de 40 000 euros H.T.			Publication d'un avis d'attribution dans un délai de 30 jours
	article R2122-8	article R2131-12 1°	article R2131-12 2°	article R2131-16
RÈGLES INTERNES SPÉCIFIQUES AU SIVOM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la constitution d'un cahier des charges techniques n'est pas obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ établissement d'un marché par le SIVOM ▪ délai de remise des offres d'au moins 21 jours 	Pour les consultations d'un montant estimé supérieur à 150 000 € H.T. une commission consultative** pourra donner son avis sur le choix du Pouvoir Adjudicateur	-

FOURNITURES ET SERVICES				
	ACHAT DE GRÉ A GRÉ	PROCÉDURE ADAPTÉE (R2123-1 et suivants du CCP*)		PROCÉDURE FORMALISÉE (R2124-1 et R2161-1 et suivants)
SEUILS (€ H.T.)	Inférieur à 40 000	Entre 40 000 et 90 000	Entre 90 000 et 221 000	Supérieur à 221 000
MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET DE MISE EN CONCURRENCE	Sans mise en concurrence, sans publicité	Publicité adaptée	Publicité obligatoire	Publicité obligatoire
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ choix de l'offre pertinente ▪ bonne utilisation des deniers publics ▪ ne pas systématiser avec un même opérateur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ modalités de publicité librement adaptées en fonction des caractéristiques du marché ▪ publication systématique sur le profil acheteur du SIVOM 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ publication sur le profil acheteur ▪ publication au BOAMP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ publication sur le profil acheteur ▪ publication au BOAMP et au JOUE
	Pas d'obligation de publication d'avis d'attribution mais uniquement des données essentielles à partir de 40 000 euros H.T.			Publication d'un avis d'attribution dans un délai de 30 jours
	article R2122-8	article R2131-12 1°	article R2131-12 2°	article R2131-16
RÈGLES INTERNES SPÉCIFIQUES AU SIVOM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la constitution d'un cahier des charges techniques n'est pas obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ établissement d'un marché par le SIVOM ▪ délai de remise des offres d'au moins 21 jours 	Pour les consultations d'un montant estimé supérieur à 150 000 € H.T. une commission consultative** pourra donner son avis sur le choix du Pouvoir Adjudicateur	-

* Code de la Commande Publique

** Commission consultative des marchés à procédure adaptée constituée par les membres élus de la Commission d'Appel d'Offre par domaine respectif et conformément à la délibération prise en comité du 22 septembre 2020

*** Suite à la pandémie de Covid-19, ce seuil est relevé jusqu'au 31 décembre 2024 à 100 000 € H.T.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- décide de retenir, pour la passation des dits marchés publics les règles décrites dans la présente délibération.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*




REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2024
Application agréée E-legalite.com

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 13 février 2024

Nombre de présents :	53	Date de convocation et d'expédition : 7 février 2024 <hr/> n° DL13022024-AGF-06
Nombre de droits de votes :	92	
Pour :	92	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (53) : M. AMADORI, Mme BAETCHEL, MM. BERGDOLL, BEYAZ, BLOIS, CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, M. NEUMANN, Mme PLAS, MM. RICHERT, RISS, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, M. STRIFFLER, Mme SUTTER, MM. TOME, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, WOLFF

Excusés (28) : Mme BACH, M. BEHE, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HECKLEN, HOME, IFFRIG, Mme KEMPF, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mme RAPP, M. RICHARD, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS, Mme ZELLER

Absents (12) : M. BERBETT, Mme EL HAJJAJI, M. ENGASSER, Mme GERHART, M. GRIENENBERGER, Mme LOISEL, M. PULEDDA, Mmes RITZ, ROELLINGER, MM. SCHOENIG, STADELMANN, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (14) : Mmes BACH, BONI DA SILVA, M. BROMBACHER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HOME, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RAPP, SORET, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, REISS, Mmes MUGUET et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 6 de l'ordre du jour

Création d'un poste de chargé de projet au sein du service études et travaux pour la refonte de l'UVE du Sivom à Sausheim

Monsieur le Président expose :

L'usine d'incinération actuelle a été mise en service en 1999. Elle comprend deux fours à lit fluidisé rotatif d'une capacité unitaire de 10,5 t/h pour un PCI de 2 300 kcal/kg ainsi que deux chaudières de production de vapeur de 13 t/h en vapeur surchauffée à 355°C et 36 bars abs.

Cette usine, qualifiée d'unité de valorisation énergétique, apporte des ressources pour le territoire.

Elle produit notamment de l'énergie électrique (dont deux tiers sont autoconsommés le reste étant cédé à la STEU voisine ou vendu sur le réseau), de l'énergie thermique avec de l'eau chaude vendue au réseau de chaleur urbain de m2A et de la vapeur vendue aux Papeteries du Rhin. Une partie de l'énergie thermique produite sert également au chauffage des digesteurs du méthaniseur du SIVOM situé à proximité immédiate de l'usine.

Dans l'ensemble, plus de 108 GWh (données 2023) d'énergie sont valorisés par le site.

Pour autant, le contexte réglementaire et social est en pleine évolution et il devient indispensable pour le SIVOM de mener une réflexion sur le futur de l'ouvrage.

En effet, la politique globale de réduction des déchets à la source, les nouvelles pratiques et consignes de tri ainsi que la réduction des tonnages de déchets d'entreprises du fait de l'arrivée de nouveaux exutoires nous obligent à adapter nos outils de traitement à ces évolutions.

De plus, l'usine a l'âge de son cycle d'investissement, la conception technique date des années 90 (notification des marchés en 1995) et celle-ci est très consommatrice en électricité, en maintenance et en exploitation.

Si la valorisation énergétique est importante, sa performance reste très largement optimisable dans le contexte actuel que nous connaissons, c'est également le cas pour la performance environnementale qui pourrait être plus ambitieuse.

Pour mener cette réflexion sur la refonte de l'usine deux axes principaux sont à développer :

- ⇒ l'élaboration de plusieurs phases d'études (caractérisation, préfiguration, scénarios d'évolutions),
- ⇒ la création d'un poste de chargé de projet pour le suivi de ces études mais également le suivi des travaux et de mise en place des nouveaux contrats (maitrise d'œuvre, travaux, exploitation).

Ce chargé de projet UVE assurerait le suivi des études et des travaux de refonte de l'usine d'incinération ainsi que le pilotage de la mise en place du futur contrat de l'ouvrage, en lien direct avec la direction générale, les responsables des services études et travaux et unités de traitement et les élus référents.

Le recrutement d'un nouvel agent (cat. A filière technique) permettrait de répondre à ces besoins.

Le contrat de projet semble être le contrat le plus opportun. En effet, ce type de contrat permet à un employeur public de recruter une personne dans un emploi temporaire (non permanent) pour une durée allant de 1 à 6 ans.

Le contrat de projet prend fin à la réalisation du projet ou de l'opération, ici en l'occurrence, la refonte de l'UVE et la mise en place du nouveau contrat. Un contrat à durée déterminée de 6 ans pourrait être proposé.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte de la nécessité d'étoffer les services du SIVOM par l'ajout d'un ingénieur chargé de projet ;
- décide la création d'un poste budgétaire en catégorie A, pour une durée de 6 ans, comme décrit ci-avant.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the stamp.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL13022024A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 13 février 2024

Nombre de présents :	53	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 7 février 2024
Nombre de droits de votes :	92	
Pour :	92	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		n° DL13022024-DEC-01

Présents (53) : M. AMADORI, Mme BAETCHEL, MM. BERGDOLL, BEYAZ, BLOIS, CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, M. NEUMANN, Mme PLAS, MM. RICHERT, RISS, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, M. STRIFFLER, Mme SUTTER, MM. TOME, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, WOLFF

Excusés (28) : Mme BACH, M. BEHE, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HECKLEN, HOME, IFFRIG, Mme KEMPF, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mme RAPP, M. RICHARD, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS, Mme ZELLER

Absents (12) : M. BERBETT, Mme EL HAJJAJI, M. ENGASSER, Mme GERHART, M. GRIENENBERGER, Mme LOISEL, M. PULEDDA, Mmes RITZ, ROELLINGER, MM. SCHOENIG, STADELMANN, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (14) : Mmes BACH, BONI DA SILVA, M. BROMBACHER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HOME, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RAPP, SORET, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, REISS, Mmes MUGUET et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 7 de l'ordre du jour
Approbation de l'avant-projet pour la rénovation de la déchetterie du
Hasenrain à Mulhouse

Monsieur le Président expose,

Le SIVOM met en œuvre depuis 2016 la modernisation de ses déchetteries avec la mise en place d'un contrôle d'accès et une restructuration des espaces permettant de gérer les nouveaux flux de collecte.

Les déchetteries de Pulversheim et de Kingersheim ont ainsi été reconstruites et celles de Wittenheim, Ottmarsheim, Wittelsheim, Sausheim et Brunstatt-Didenheim ont été aménagées et équipées de contrôles d'accès.

Il reste ainsi à équiper les déchetteries d'Illzach, Mulhouse-Hasenrain, Mulhouse-Coteaux, Pfastatt, Rixheim et Riedisheim.

La déchetterie de Mulhouse-Hasenrain est une déchetterie à plat sans quai qui devait être transitoire. Elle a néanmoins prouvé son utilité par sa fréquentation et les tonnages collectés (3 448 t et 2 042 rotations de benne en 2021).

A la suite d'une étude de faisabilité préalable, le SIVOM a confié une mission de maîtrise d'œuvre pour la modernisation de la déchetterie du Hasenrain au cabinet JDBE.

L'avant-projet, qui a donné lieu à un travail en COPIL, a permis d'établir que le site pouvait accueillir une nouvelle déchetterie disposant de 12 quais et de locaux pour la collecte des déchets spéciaux et filières particulières en haut de quai.

Il propose aussi la mise en place d'une couverture avec des panneaux photovoltaïques sur la toiture des différents locaux et au-dessus des bennes et du quai de déchargement par l'intermédiaire d'une ombrière.

A ce stade de l'avant-projet, le montant des travaux a été estimé à 1 920 000 € HT, dont 320 000 € correspondent à la structure et aux panneaux photovoltaïques.

Il a été convenu, dans le cadre de la future consultation, de demander aux entreprises une offre de base avec du photovoltaïque uniquement sur les toitures des locaux et une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) pour du photovoltaïque sur une ombrière surplombant les bennes.

S'agissant de la production d'électricité photovoltaïque, une réflexion restera à engager sur la vente de l'électricité excédentaire dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective qui permettrait de mieux valoriser les tarifs que le minimum garantie par les contrats d'obligation d'achat EDF.

Il est proposé d'approuver le projet de déchetterie, y compris pour le volet de production photovoltaïque et de lancer une consultation pour la passation de marchés de travaux en plusieurs lots pour la construction d'une nouvelle déchetterie sur le site du Hasenrain.

Les crédits seront prévus au budget collecte sélective à la section investissement sous l'opération « *Modernisation déchetterie Hasenrain* ».

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de déchetterie de Mulhouse-Hasenrain présenté.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2024 0213-DL13 022 0240

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 13 février 2024

Nombre de présents :	53	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 7 février 2024
Nombre de droits de votes :	92	
Pour :	92	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		n° DL13022024-DEC-02

Présents (53) : M. AMADORI, Mme BAETCHEL, MM. BERGDOLL, BEYAZ, BLOIS, CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, M. NEUMANN, Mme PLAS, MM. RICHERT, RISS, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, M. STRIFFLER, Mme SUTTER, MM. TOME, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, WOLFF

Excusés (28) : Mme BACH, M. BEHE, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HECKLEN, HOME, IFFRIG, Mme KEMPF, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mme RAPP, M. RICHARD, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS, Mme ZELLER

Absents (12) : M. BERBETT, Mme EL HAJJAJI, M. ENGASSER, Mme GERHART, M. GRIENENBERGER, Mme LOISEL, M. PULEDDA, Mmes RITZ, ROELLINGER, MM. SCHOENIG, STADELMANN, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (14) : Mmes BACH, BONI DA SILVA, M. BROMBACHER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HOME, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RAPP, SORET, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, REISS, Mmes MUGUET et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 8 de l'ordre du jour

**Marché public de transport et réemploi de déchets issus des déchetteries
du Sivom de la région Mulhousienne**

REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2024
Application agréée E-legalite.com

Monsieur le Président expose :

Une consultation pour le transport et le réemploi de déchets issus des déchetteries va être lancée par le Sivom en application des articles R2124-1, R2161-2 et suivants, R2162-1 et suivants et R2162-13 et suivants du Code de la Commande Publique.

Cet accord-cadre à **bons de commande** se voit fixer les **montants annuels minimum et maximum suivants** :

Montant minimum H.T.	Montant maximum H.T.
40 000 €	160 000 €

Le titulaire du marché s'engagera, pour le compte du Sivom à :

- réceptionner, par l'intermédiaire d'un agent valoriste, les déchets potentiellement réemployables déposés par les usagers des déchetteries du Sivom,
- transporter lesdits déchets vers un centre de réemploi,
- procéder à la valorisation par le réemploi des déchets récupérés dans les sites du Sivom.

Les agents valoristes sont actuellement déployés sur 8 déchetteries : Brunstatt-Didenheim, Kingersheim, Pulversheim, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Wittelsheim et Wittenheim.

En 2022, presque 333 tonnes ont été apportées à la cité du réemploi dont 146 tonnes issues de ces déchetteries.

Dans le cadre de la modernisation de nos déchetteries, le SIVOM intégrera un espace réemploi.

Le marché sera conclu à partir de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2025. Il sera reconductible 2 (deux) fois, par tacite reconduction, pour une durée d'un an chaque fois, en 2026 puis jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte de la passation d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert dans les conditions ci-dessus exposées,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et l'exécution de ce marché.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 13 février 2024

Nombre de présents :	53	Date de convocation et d'expédition : 7 février 2024 <hr/> n° DL13022024-DEC-03
Nombre de droits de votes :	92	
Pour :	92	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (53) : M. AMADORI, Mme BAETCHEL, MM. BERGDOLL, BEYAZ, BLOIS, CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, M. NEUMANN, Mme PLAS, MM. RICHERT, RISS, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, M. STRIFFLER, Mme SUTTER, MM. TOME, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, WOLFF

Excusés (28) : Mme BACH, M. BEHE, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HECKLEN, HOME, IFFRIG, Mme KEMPF, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mme RAPP, M. RICHARD, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS, Mme ZELLER

Absents (12) : M. BERBETT, Mme EL HAJJAJI, M. ENGASSER, Mme GERHART, M. GRIENENBERGER, Mme LOISEL, M. PULEDDA, Mmes RITZ, ROELLINGER, MM. SCHOENIG, STADELMANN, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (14) : Mmes BACH, BONI DA SILVA, M. BROMBACHER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HOME, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RAPP, SORET, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, REISS, Mmes MUGUET et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 9 de l'ordre du jour

Marché de prestations d'enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages issus des déchetteries du Sivom de la région mulhousienne

Monsieur le Président expose :

Le SIVOM a été précurseur pour la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages, puisqu'il s'est engagé dans cette démarche depuis 1993 dès l'ouverture des premières déchetteries intercommunales sur l'agglomération mulhousienne.

Sous l'appellation de « *déchets dangereux* » figurent les déchets organiques et chimiques tels que peintures, solvants, acides, colles, phytosanitaires ou aérosols. Il s'agit d'une collecte dite en quantité diffuse (petites quantités à la fois, nombreux produits et parfois non identifiés).

Le marché en cours dont le titulaire est la société ALSADIS, domiciliée à Cernay, se terminera le 31 décembre 2024.

Les quantités collectées ont subi une forte hausse depuis plusieurs années pour rester à un niveau élevé. Ceci peut s'expliquer par la prise de conscience en faveur d'une meilleure protection de l'environnement :

- Année 2014 : 285 tonnes (dont 177 t prises en charge par Eco-DDS)
- Année 2015 : 304 tonnes (dont 181 t prises en charge par Eco-DDS)
- Année 2016 : 330 tonnes (dont 191 t prises en charge par Eco-DDS)
- Année 2017 : 369 tonnes (dont 194 t prises en charge par Eco-DDS)
- Année 2018 : 381 tonnes (dont 198 t prises en charge par Eco-DDS)
- Année 2019 : 380 tonnes (dont 199 t prises en charge par Eco-DDS)
- Année 2020 : 329 tonnes (dont 172 t prises en charge par Eco-DDS)
- Année 2021 : 383 tonnes (dont 232 t prises en charge par Eco-DDS)
- Année 2022 : 353 tonnes (dont 241 t prises en charge par Eco-DDS)
- Année 2023 : 342 tonnes (dont 232 t prises en charge par Eco-DDS)

La consultation, en procédure formalisée, sera lancée sous forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles R2124-1, R2161-2 et suivants, R2162-1 et suivants et R2162-13 et suivants du Code de la Commande Publique.

Cet accord-cadre **à bons de commande** se voit fixer les **montants annuels minimum et maximum suivants** :

Montant minimum H.T.	Montant maximum H.T.
40 000 €	120 000 €

Le marché sera conclu pour une année à compter du 1^{er} janvier 2025 et sera reconductible tacitement deux fois pour une année en 2026 et 2027.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget « *collecte sélective* » à l'article 611 chaque année.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve le lancement d'une consultation dans les conditions exposées,
- charge le Président ou son délégué d'établir et de signer tout document contractuel se rapportant au marché.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240213-DL130220240

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 13 février 2024

Nombre de présents :	53	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 7 février 2024 <hr/> n° DL13022024-ASS-01
Nombre de droits de votes :	92	
Pour :	92	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (53) : M. AMADORI, Mme BAETCHEL, MM. BERGDOLL, BEYAZ, BLOIS, CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, M. NEUMANN, Mme PLAS, MM. RICHERT, RISS, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, M. STRIFFLER, Mme SUTTER, MM. TOME, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, WOLFF

Excusés (28) : Mme BACH, M. BEHE, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HECKLEN, HOME, IFFRIG, Mme KEMPF, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mme RAPP, M. RICHARD, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS, Mme ZELLER

Absents (12) : M. BERBETT, Mme EL HAJJAJI, M. ENGASSER, Mme GERHART, M. GRIENENBERGER, Mme LOISEL, M. PULEDDA, Mmes RITZ, ROELLINGER, MM. SCHOENIG, STADELMANN, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (14) : Mmes BACH, BONI DA SILVA, M. BROMBACHER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. HOME, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RAPP, SORET, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WISS

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, REISS, Mmes MUGUET et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 10 de l'ordre du jour
Avenant n° 01 au contrat d'exploitation des réseaux d'assainissement du
Sivom

REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2024
Application agréée E-legalite.com

Monsieur le Président expose,

Par une délibération du 23 juin 2022, le Comité d'Administration avait été informé de l'attribution du marché d'exploitation des réseaux d'assainissement du Sivom à l'entreprise SUEZ pour un démarrage des prestations au 1^{er} janvier 2023 pour la partie en régie et au 1^{er} février 2023 pour le périmètre dit « historique » exploité depuis 1993 par le biais d'un contrat d'affermage.

Ce marché prévoit, à l'instar du lot n° 02 concernant les stations d'épuration, pendant la première année du contrat, qu'une étude de vétusté soit réalisée par l'attributaire selon la méthode ACA (Asset Condition Assessment) pour déterminer avec précision les renouvellements à programmer ou non jusqu'à la fin du contrat prévue au 31 décembre 2028 (hors reconductions éventuelles).

L'autre finalité de cet inventaire exhaustif et qualitatif du patrimoine est de permettre à l'exploitant de procéder à une bascule d'une partie de la dotation fonctionnelle prévue dans sa rémunération forfaitaire pour l'allouer à l'enveloppe de renouvellement programmé de nos installations.

Cette opération a l'avantage de sécuriser cette enveloppe pour le développement patrimonial des ouvrages du Sivom.

Cette étude a été présentée au SIVOM et permet de mettre en évidence de nouveaux engagements complémentaires du prestataire et notamment celui d'actualiser tous les 3 ans l'étude de vétusté et de criticité des équipements qu'il aura réalisé en début de contrat.

L'avenant introduit également la possibilité pour l'exploitant de proposer dans le cadre du programme de renouvellement, des équipements amélioratifs et non uniquement renouvelés à l'identique. Le Sivom prendra, à sa charge, le différentiel, minoré des gains potentiels pour l'exploitation (économies énergétiques, temps d'exploitation, etc...)

Cet avenant permet également d'ajuster un certain nombre de données qui, au stade de la consultation, n'étaient pas assez précises, avec une mise à jour d'inventaire à la date du 1^{er} janvier 2024. Cela concerne notamment les linéaires de réseaux, le nombre d'avaloirs, de regards ainsi que le nombre de déversoirs et bassins d'orage.

Cette mise à jour d'inventaire s'accompagne également d'un ajustement des obligations incombant à l'exploitant suite à différents retours d'expérience après la première année de contrat. Cela se retrouve notamment :

- au niveau des inspections visuelles qui se feront exclusivement par hydrozoom et sur 25% des regards des réseaux non visitables,
- au niveau des inspections télévisées, ou le Sivom souhaite développer encore plus la dimension patrimoniale en passant à 3,5% d'inspections par caméra satellite à visée diagnostic pour caractériser l'état de nos réseaux,

- au niveau du curage préventif, ou, compte-tenu du linéaire mise à jour, les obligations passent de 15 à 10 % mais avec une limite de 5% du taux d'encrassement sur la totalité des longueurs de réseaux non visitables.

Financièrement, cet avenant se traduit donc par une augmentation du montant annuel de la part fixe du marché présenté dans l'acte d'engagement de 87 746,98 € H.T. y compris par la bascule annuelle de 13 611 € H.T. qui s'opère entre le montant des prestations d'exploitation (part fixe) et le montant des prestations liées au renouvellement.

Le détail est donné dans l'avenant en annexe de la présente délibération.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- autorise le Président à signer ledit avenant et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°1 au SM 2140 - lot 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

SIVOM de la Région Mulhousienne
25 avenue Kennedy
68 200 MULHOUSE

B - Identification du titulaire du marché public

SUEZ Eau France SAS
Adresse Tour CB21 – 16 Place de l'Iris – 92040 Paris La Défense Cedex
Adresse électronique projets.commerciaux.est.eau@suez.com
Numéro de téléphone Tél 03.80.27.65.24 Télécopie 03.80.27.66.69
Numéro de SIRET 410 034 607 03064 Code APE 3600 Z
Numéro de TVA intracommunautaire FR 79 410 034 607

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

MARCHE D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF – LOT N°1 : COLLECTE DES EAUX USEES ET PLUVIALES

■ Date de la notification du marché public : 04 juillet 2022

■ Durée d'exécution du marché public : .6 ans + 2ans.

■ Date de démarrage du marché public : 1^{er} janvier 2023.

■ Montant initial du marché public :

2.1. Pour les prestations d'exploitation (tranches optionnelles incluses)

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 28 076 838,00
- Montant TTC : 30 884 521,80

2.2 Pour les prestations liées au renouvellement (tranches optionnelles incluses)

a) Période ferme 6 ans

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 981 321,08
- Montant TTC : 1 177 585,30

b) Période reconduction année 1

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 159 498,18
- Montant TTC : 191 397,82

c) Période reconduction année 2

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 162 388,57
- Montant TTC : 194 866,28

2.3 Intéressement

Pour un montant plafonné à 200 000 € en valeur 1^{er} janvier 2023

2.4. Pour les prestations à bon de commande par application du bordereau

La partie à bons de commande est sans minimum et avec un maximum de 400 000€ sur la durée du marché.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

I) Modification de l'acte d'engagement

La répartition des montants relatifs entre les prestations 2.1. et 2.2. en valeur d'origine est modifiée comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024.

2.1. Pour les prestations d'exploitation (tranches optionnelles incluses)

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 4 753 608,98
- Montant TTC : 5 228 969,88

2.2 Pour les prestations liées au renouvellement (tranches optionnelles incluses)

d) Période ferme : montant par année :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 181 747,85
- Montant TTC : 218 097,42

e) Période reconduction année 1

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 178 609,18
- Montant TTC : 214 331,02

f) Période reconduction année 2

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 181 499,57
- Montant TTC : 217 799,48

II) Articles modifiés du CCTP

Article 4.2. Inventaire initial

Il est complété des dispositions suivantes :

Le Titulaire et le SIVOM ont procédé à une mise à jour complète de l'inventaire comme suit.

	Inventaire initial	Inventaire au 01/01/2024
Linéaire (ml)	1 204 647	1 378 458
<i>DN≤400</i>		962 410
<i>400<DN<800</i>		295 931
<i>DN>800</i>		119 157
<i>Inconnu</i>		960
Avaloirs	41 149	45 336
Regards	29 209	32 371
dont Regards visitables		1 000
PR	114	109
DO (total)	114	211
dont DO autosurveillé		42
VS SR	21	21
BO	132	168
dont Bassin enterré	69	97
Siphons	51	62
Ouv. prétrait.	1 830	1 765
Puits infiltration		1 394
Clapets		68
Limiteurs de débit		58

Article 15.7 Inspections visuelles

Le 1^{er} paragraphe est annulé et remplacé par les dispositions suivantes :

Les réseaux eaux usées, eaux pluviales et unitaires doivent faire l'objet chaque année d'un examen visuel complet afin d'évaluer, par sondage des regards d'accès, l'état (encrassement et structurel) du réseau et des ouvrages annexes. Le nombre de mesures d'encrassement doit être suffisant pour établir un état du réseau pour chaque système d'assainissement.

Le Titulaire procédera chaque année à une inspection par hydrozoom de 25% des regards des réseaux non visitables afin de collecter les données d'encrassement et également les données de l'état structurel des réseaux de part et d'autre de chaque regard inspecté.

Article 15.8 Inspections télévisées

Le programme d'inspection télévisées est modifié comme suit :

Le Titulaire assure un programme d'inspection télévisée qui se décompose annuellement de la façon suivante :

- Inspection d'exploitation : 1,5% du linéaire des réseaux de l'inventaire.
Elles permettent l'amélioration des données d'exploitation, la mise à jour du SIG, le contrôle des points noirs, des zones sensibles, les inspections télévisées d'urgence (obstruction ou casse nécessitant une inspection, etc.). ...
Les ITV d'urgence sont réalisées sous 2 heures en cas d'effondrement.*
- Inspection patrimoniale : 3,5% du linéaire des réseaux de l'inventaire et des branchements associés inspectés par caméra satellite.*

Elles sont dédiées aux demandes du SIVOM et ont vocation d'une part à établir un diagnostic en amont des programmes de voirie des communes et d'autre part à caractériser l'état des réseaux. Par rapport à l'objectif de linéaire ci-dessus, les inspections patrimoniales réalisées de nuit seront valorisées en équivalent du double du linéaire inspecté.

Article 15.9.1 Curage préventif

Les 3^{er} paragraphes sont annulés et remplacés par les dispositions suivantes :

Le Titulaire assure un taux annuel minimum de curage préventif de canalisations (eaux usées strictes et unitaire, eaux pluviales) suivant : 10 % de la longueur totale (dont 5% liés aux ITV précitées), de telle sorte de ne jamais dépasser un taux d'encrassement de 5% de la hauteur des collecteurs sur 100% de la longueur des réseaux non visitables et des réseaux visitables.

Dans tous les cas le Titulaire doit curer annuellement au moins 20% des tabourets siphons, avaloirs, décanteurs, débourbeurs, dessableurs, séparateurs, pièges à sables et cailloux, grille caniveaux du domaine public et au moins 10% des puits d'infiltration. Ces interventions sont enregistrées dans le SIG. Les siphons de franchissement feront quant à eux l'objet d'un curage annuel systématique.

Article 33.1 Renouvellement réalisé par le titulaire

Le marché prévoit, pendant la première année du contrat, qu'une étude de vétusté soit réalisée par l'attributaire selon la méthode ACA (Asset Condition Assessment) pour déterminer avec précision les renouvellements à programmer ou non jusqu'à la fin du contrat prévue au 31 décembre 2028 (hors reconductions éventuelles).

L'autre finalité de cet inventaire exhaustif et qualitatif du patrimoine est de permettre à l'exploitant de procéder à une bascule d'une partie de la dotation fonctionnelle prévue dans sa rémunération forfaitaire pour l'allouer à l'enveloppe de renouvellement programmé de nos installations.

Cette étude se traduit par des engagements complémentaires du prestataire complétant l'article 33.1.2 du CCTP :

Engagement complémentaire du titulaire :

Pour y parvenir, il s'engage également à actualiser tous les 3 ans l'étude de vétusté et de criticité des équipements qu'il aura réalisé en début de contrat.

En cours d'année, en cas de casse sur des équipements prévus en renouvellement programmé sur la durée du marché, d'autres opérations programmées pourront être différées à l'année suivante pour respecter l'enveloppe financière arrêtée pour l'année en cours. Ces arbitrages seront examinés et arrêtés entre le SIVOM et le Titulaire lors des réunions mensuelles et feront l'objet d'un compte rendu écrit.

Le Titulaire pourra proposer au SIVOM, dans le cadre du programme de renouvellement, des équipements amélioratifs. Il chiffrera le surcoût et les éventuels gains d'exploitation associés.

En cas d'accord du SIVOM, le surcoût minoré des économies pour le Titulaire, par rapport à un renouvellement à l'identique, ne viendra pas grever le montant du programme validé et sera pris en charge financièrement directement par le SIVOM.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant HT et sur le montant TTC mais dans des proportions différentes compte tenu du poids relatif qui s'accroît des travaux facturables du marché public.
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Pierre KLONINGER, directeur région Est de Suez Eau France.		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Mulhouse , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.